

MAIRIE DE LE BOULOU

CONSEIL MUNICIPAL

N° 2021 – 05

SÉANCE DU 30 Novembre à 17h30

PRÉSENTS de 17h30 à 20h : François COMES Maire, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM 1^{ER} adjoint, Hervé CAZENOVE 2^{ème} adjoint, Rolande LOIGEROT 3^{ème} adjoint, Jean-Claude FAUCON 4^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 5^{ème} adjoint, Carlos GREZES 6^{ème} adjoint, Anne LECLERCQ 7^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 8^{ème} adjoint, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Christophe PELISSIER-CHASTANG, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Stéphanie PUIGBERT à Robert DUGNAC, Christian ERRE à François COMES, Caroline ROCAS à Hervé CAZENOVE, Claude MARCELO à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBIL-JUANOLA à Anne LECLERCQ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSE, Sébastien BORREIL à Jean-Marc PACULL, Emmanuelle MONZERIAN à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU à Patrick FRANCES

PRÉSENTS de 20h à 21h45 : François COMES Maire, Sylvaine RICCIARDI-BRAEM 1^{ER} adjoint, Hervé CAZENOVE 2^{ème} adjoint, Rolande LOIGEROT 3^{ème} adjoint, Jean-Claude FAUCON 4^{ème} adjoint, Aline MOSSÉ 5^{ème} adjoint, Carlos GREZES 6^{ème} adjoint, Anne LECLERCQ 7^{ème} adjoint, Jean-Marc PACULL 8^{ème} adjoint, Catherine PEYTAVI, Robert DUGNAC, Véronique GANDOU-NALLET, Dominique NOËL, Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Alain GRANAT, Rose-Marie QUINTANA

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNÉ PROCURATION : Stéphanie PUIGBERT à Robert DUGNAC, Christian ERRE à François COMES, Caroline ROCAS à Hervé CAZENOVE, Claude MARCELO à Jean-Claude FAUCON, Catherine PUBIL-JUANOLA à Anne LECLERCQ, Uriel BASMAN à Rolande LOIGEROT, Nadège HOFFMANN à Aline MOSSE, Sébastien BORREIL à Jean-Marc PACULL, Emmanuelle MONZERIAN à Sylvaine RICCIARDI-BRAEM, Claudine MARCEROU à Patrick FRANCES, Christophe PELISSIER-CHASTANG à Stéphane GRAU

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Anne LECLERCQ

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur les décisions et les droits de non préemptions.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du 28 Septembre 2021.

Le procès-verbal du 28 Septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

.....

Monsieur le Maire propose ensuite de passer à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande à l'ensemble des membres du conseil municipal leur accord afin que la société VEOLIA établisse les rapports d'activités avant de passer à l'ordre du jour défini par la convocation ;

Les membres du conseil municipal acceptent cette proposition.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jérôme BUSSON, Responsable du Service Local de Céret qui gère de façon occasionnelle le service au sein de votre commune, et Monsieur Éric DE SAINT MARTIN, Directeur de Territoire pour les Pyrénées Orientales, représentants de VÉOLIA, pour leurs présences.

Ils répondront aux questions éventuelles sur les rapports d'activités des services de l'eau potable et de l'assainissement qui sont présentés aux membres du Conseil Municipal sous forme de Power Point.

07 – RAPPORT DELEGATAIRE SERVICE EAU POTABLE EXERCICE 2020

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Il y a un point de production d'eau qui va irriguer l'ensemble de la commune. Cette production va alimenter cinq réservoirs qui vont distribuer la commune via 55 kilomètres de longueur de réseau pour 3 526 abonnés. Le prix du service pour une facture de 120 m³ est de 1.64 euros au 1^{er} janvier 2021, sachant qu'en 2019 on était à 1.62 euros.

L'ensemble officiel des analyses qui ont été faites sur la production d'eau de notre réseau ont toutes été positives.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Au niveau des faits marquants pour l'année 2020, on a eu des puisages illicites sur les poteaux incendie sur le chemin du Mas Llinas au niveau de la rue Gaspard Monge. Cela se produit assez régulièrement, ces puisages d'eau se font à 6 heures du matin. Avec la police municipale, nous avons essayé d'identifier ces personnes sans succès.

Cela crée des perturbations sur le réseau avec des dépressions qui peuvent casser ; c'est gênant pour les usagers.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Par rapport à ce que vous venez d'évoquer, pourquoi ne pas envisager de sécuriser ces points d'eau ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Effectivement, il y a deux actions possibles que nous allons détailler dans les améliorations.

On peut d'une part équiper les poteaux avec des capteurs placés sur les poteaux qui permettent de détecter l'ouverture. Ensuite, on peut placer des potences avec un système de cartes pour pouvoir puiser de l'eau et suivre les consommations.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Vous ne pourrez jamais mettre un cadenas sur les poteaux incendie pour interdire aux gens de se servir.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Au niveau du rendement de réseau, il s'est amélioré de 4%. Cela est lié au 66 kilomètres de recherches de fuites que nous avons réalisés au cours de l'année avec des investigations pour détecter des fuites. Et c'est également lié aux travaux de renouvellement faits par la collectivité, en particulier sur l'avenue De Lattre de Tassigny.

L'année dernière, lors de la présentation du rapport d'activité du délégataire, nous étions assez déçus du rendement présenté car nous avons perdu 20 000 m³ sur une fuite qui avait duré un mois.

Le réseau a été renouvelé, et cela permet d'améliorer le rendement de réseau car nous avons gagné 4 points.

Au niveau de la défense incendie, on réalise pour vous le contrôle des poteaux incendie et suite à ces contrôles, on a identifié un secteur qui pose problème sur le secteur du Mas Blanc.

Ce sont des réseaux relativement anciens et fragiles. Le risque en ouvrant ces poteaux incendie est que le réseau risque de casser.

Tous ces points ont été indiqués au bureau d'études qui réalise le schéma directeur en cours. Ces problématiques vont être reprises dans le cadre du schéma directeur, chiffrées avec un plan d'action à l'issue de ce schéma directeur.

L'amélioration du suivi de la qualité de l'eau distribuée au niveau des Chartreuses ; ce point est évoqué dans les rapports d'activités du délégataire depuis de nombreuses années. L'Agence Régionale de la Santé avait imposé que la chloration soit suffisante pour le secteur des Chartreuses. On a mis un analyseur de chlore sur le réseau à l'entrée des Chartreuses ; aujourd'hui nous suivons la qualité de l'eau, et nous sommes en mesure de prouver que l'eau est correctement désinfectée pour alimenter les usagers des Chartreuses.

Si l'on rentre un peu plus dans les chiffres du rendement de réseau, il s'établit pour l'année 2020 à 72.1%, c'est 4 points de plus que l'année précédente. Cela nous amène à un rendement de réseau qui est au-dessus des engagements Grenelle et de nos objectifs de rendement.

Cela se traduit par un indice linéaire de pertes qui s'élève à 7.06 m³ par jour et par kilomètres. Cet indicent est en dessous de notre obligation contractuelle. Il reste relativement médiocre par rapport à votre réseau considéré comme urbain qui devrait être amélioré. Dans les années à venir, continuer les investigations sur les fuites et optimiser le rendement du réseau pour atteindre le rendement qui est fixé à 76% pour la fin de contrat.

En parallèle de ce rendement, nous avons réparé 20 fuites sur les collecteurs et 39 branchements que l'on essaie de renouveler pour améliorer le patrimoine.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Concernant les réparations, y-a-t'il des zones dans la commune qui ont été détectées comme cassants plus vite ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

L'ensemble des fuites est intégré dans notre système d'information géographique et toutes ces données ont été transmises au bureau d'études afin de les analyser. Les secteurs qui posent problèmes vont être identifiés, cela va rentrer dans une gestion patrimoniale.

Il y a plusieurs leviers pour améliorer le patrimoine de la commune.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur PACULL, où en sommes-nous des schémas, quand seront-ils opérationnels, est-ce que nous avons lancé celui du pluvial ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Tout a été lancé en ce qui concerne « adduction d'eau potable », « eaux usées ». Le schéma « eaux pluviales » n'existait pas donc il y a un peu plus de travail.

Il y aura certainement un avenant au marché, car nous nous sommes aperçus qu'il y avait plus de besoins que dans le devis initial.

Nous avons déjà eu une première réunion de présentation afin de voir les directions à prendre. La connaissance statique du réseau a été améliorée.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

A-t'on des informations complémentaires sur la demande de subvention pour le schéma d'eaux pluviales ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Pas d'informations.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

On a renouvelé 40 branchements principalement des branchements en cas de fuites.

Suite à plusieurs interventions en urgence sur l'impasse Camiral, dûes à un mauvais état du réseau d'eau. Il a été convenu avec la collectivité de réaliser le renouvellement de l'ensemble de la canalisation et des branchements.

Les travaux de renouvellements des 10 branchements ont été financés sur le fonds de renouvellement réseau du contrat.

Les travaux de renouvellement de la canalisation ont été financés par la collectivité.

Au niveau des préconisations et des améliorations proposées, il faut poursuivre la sécurisation des sites. Cela rentre dans la cadre du Plan de Gestion Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE). C'est un ensemble de mesures à suivre pour sécuriser l'alimentation et s'assurer que l'eau distribuée soit sécurisée.

On a préconisé des travaux sur les poteaux incendie, les travaux ont été chiffrés et présentés à la Mairie afin de pouvoir faire de petites réparations ou de renouveler ces poteaux.

Au niveau des « chèques solidarité », on a ce dispositif qui est mis en place sur votre commune. Suite au Covid-19, on a amélioré ce processus et dématérialisé les chèques pour éviter aux personnes de se déplacer.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Le contrat est aujourd'hui déficitaire. Il y a peut-être une question de volumes. C'était juste pour que vous ayez ces éléments-là.

Dans votre contrat, il y a une somme allouée pour le renouvellement des canalisations et des branchements. Chaque année, il y a une dotation d'un peu plus de 120 000 euros affectés à ce renouvellement.

A la fin de l'année 2020, il y avait un solde positif car l'intégralité de l'enveloppe n'avait pas été utilisée à hauteur de 31 000 euros. On a trois mois de retard sur l'avancement de ces consommations.

En revanche sur l'assainissement, on est plutôt en avance de six mois sur ces consommations.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ **DE PRENDRE** acte du document présenté.

☛ **DE CHARGER** Monsieur le Maire de mettre le présent rapport à la disposition du public.

08 – RAPPORT DELEGATAIRE SERVICE ASSAINISSEMENT EXERCICE 2020

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Le contrat a démarré le 01 janvier 2017 et s'achèvera le 31 décembre 2026.

Ce sont 47 kilomètres de longueur de réseau qui vont collecter l'ensemble des effluents de la commune avec 4 postes de relèvement, ce qui permet d'alimenter la station d'épuration qui a une capacité de 11 000 équivalents habitants.

Le service public d'assainissement dessert 3 461 abonnés. Le prix ramené au m³ pour une facture de 120 m³ est aux alentours de 1.44 euros sachant que l'année précédente le prix était identique.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Au niveau des faits marquants pour l'année, on réalise dans le cadre de notre délégation un diagnostic permanent ; c'est un suivi sur l'année des volumes qui transitent sur le réseau.

Les chiffres clés de ce diagnostic sont

- 60 % qui arrivent à la station d'épuration sont des eaux usées,
- le reste se compose de 26% d'eaux claires parasites permanents qui sont des eaux de lessuyage qui s'infiltrent dans les canalisations,
- et 14% qui sont liés aux eaux de pluies. Quand il y a un mouvement pluvieux, l'eau passe dans le réseau d'eaux usées au lieu d'aller dans le réseau d'eaux pluviales.

Ces éléments là et l'ensemble des données de nos points de mesure ont été transmis au bureau d'études dans le cadre du schéma directeur pour être analysés et entrer dans leur logiciel afin d'essayer de localiser les secteurs qui posent problèmes et identifier les zones de travaux à réaliser.

On a un souci au niveau du collecteur en amiante ciment sur le pont Lluís Companys qui est relativement ancien. En juillet 2019, nous avons été obligés d'intervenir à l'aide de cordistes pour réaliser une réparation car il y avait de l'eau usée qui se déversait depuis le pont.

Concernant la valorisation des eaux usées, l'année dernière on vous avait présenté le projet de réutilisation des eaux usées de la station d'épuration. Depuis la Mairie a mandaté le cabinet GAXIEU pour approfondir l'étude et présenter ce projet à l'agence de l'Eau. Le dossier a été déposé pour réussir à passer en phase de concrétisation.

Au niveau des réseaux, nous avons réalisé au cours de l'année 19 des obstructions de branchements et 9 des obstructions de canalisations. En parallèle de cela, on a curé 4 238 mètres, ce qui représente 9.1% du linéaire de réseaux. Cela fait un taux de curage curatif de 7.51 unités pour 1 000 clients et 9.1% du linéaire qui a été curé au cours de l'année.

Pour la partie usine, on assainit l'eau et on retire des matières de l'eau. On a retiré avec la station d'épuration 148 tonnes de matières sèches qui ont été extraites de l'eau. On a extrait 5.7 tonnes de refus de dégrillage, c'est-à-dire des matières que l'on retire et qui sont envoyées en ordures ménagères et 1 tonne de sable. C'est le fonctionnement de la station d'épuration qui a produit des déchets qui ont été envoyés en filière de valorisation.

Au niveau des préconisations, il va falloir envisager le renouvellement du collecteur du pont Lluís Companys.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On a une idée du coût ?

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Non, ce sont des travaux que je n'ai pas chiffrés car c'est très spécifique. Il faut travailler en nacelles inversées sur de l'amiante, il y aura un plan pour le retrait de l'amiante. Donc, c'est relativement compliqué.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela fera l'objet d'une opération propre, mais pas sur le fonds de renouvellement, il n'y aura jamais assez.

Intervention de Monsieur Jérôme BUSSON

Non, ce sont des travaux que l'on ne peut pas envisager sur le fonds de renouvellement. Je pense que le bureau d'études dans le cadre du schéma directeur devrait donner un chiffrage.

Au niveau des rejets non domestiques, sur votre commune, il y a deux zones sur lesquelles il faut avoir une vigilance particulière qui sont les Thermes du Boulou et le Distriport.

Au niveau des Thermes, nous les avons rencontrés avec Monsieur Jean-Marc PACULL en juillet. Nous sommes entrain de rédiger un projet de convention de rejets afin de bien cadrer les rejets effectués sur la station d'épuration. Concernant le Distriport, il y a un projet de réflexion en cours.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les Thermes ont la particularité d'être alimentés en eau potable côté Maureillas et ils rejettent chez nous et il y a un poste de relevage privé.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Le compte n'est pas à l'équilibre certainement à cause des volumes et peut-être aussi au Covid-19.

Le service consommateurs est basé à Céret avec un accueil pour l'ensemble des abonnés. Une responsable va être nommée et prendra contact avec votre CCAS afin de pouvoir établir un point concernant les personnes en difficultés.

Le taux d'impayés a bondi. L'année dernière, on est passé de 1.65% en 2019 à 6.03% pour l'année 2020. J'ai fait le point avant de venir, et cela représentait 38 000 euros d'impayés.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'augmentation du taux d'impayés, c'est une particularité à la commune ou c'est assez général ?

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

C'est assez général. Je n'ai pas affiné la recherche pour savoir s'il s'agissait d'un ou deux abonnés. Par moment, il peut y avoir une grosse fuite qui génère un impayé le temps de régler administrativement le dossier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que la tendance continue à évoluer de façon négative ?

Nous sommes sur un exercice 2020, est-ce la même chose pour 2021 ?

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Ce ne sera pas à ce niveau-là, mais on ne sera pas à 1.06%, on sera plutôt aux alentours de 3.5%.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire qu'il y a pas mal de personnes en difficultés financières ?

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

D'où l'intérêt de mieux travailler de notre côté avec votre CCAS. Souvent les personnes qui ne payent pas ne sont pas les personnes les plus en difficultés financières.

A rappeler que nous avons une application ouverte à tous les abonnés qui permet de suivre leurs factures, leurs consommations et d'avoir des informations sur la qualité de l'eau.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On a vu que l'évolution du prix de l'eau potable était à la hausse, à savoir 1.64 euros au lieu de 1.62 euros.

Est-ce que cette augmentation se poursuit cette année ?

Est-ce que l'on reste dans le cadre du contrat de délégation de service public par rapport à ce qui avait été fixé ?

Quelle est la tendance sur les années à venir ?

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Clairement la tendance pour cette année concernant les tarifs 2022 sont en cours de calcul.

Dans tous les contrats de délégation de service public, le prix est prédéfini avec un coefficient d'actualisation défini dans le contrat.

La tendance est plutôt à l'augmentation de l'ordre d'un peu plus de 3% essentiellement à cause de l'augmentation des tarifs de l'énergie qui sont un poste important dans nos services puisque c'est du pompage et dans les stations d'épurations il y a beaucoup d'aération, et cela consomme beaucoup d'énergie.

Il y a l'augmentation des matières premières qui a aussi un impact sur nos indices.

Donc, oui il y aura une augmentation.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Avez-vous des compteurs verts ? J'ai posé la question en commission et on n'a pas pu me répondre.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Qu'appellez-vous des compteurs verts ? Un compteur vert, pour nous, alimente les espaces verts sans assainissement.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est pour arroser des espaces verts sans assainissement.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Oui, cela existe. Il faut juste stipuler que c'est un branchement pour un jardin, pour un cimetière, pour un stade à condition que cela ne concerne pas les sanitaires.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est quelque chose qui permettrait de réaliser des économies car on paye la consommation d'eau mais pas sur l'assainissement.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

A partir du moment où vous ne bénéficiez pas du service de l'assainissement, vous n'avez pas à payer l'assainissement.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'était pour m'en assurer. Je vous remercie pour votre réponse.

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

Il faut distinguer le branchement vert des gens qui ne se sont pas raccordés à l'assainissement alors même que cela passe dans leurs rues.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Une petite précision par rapport à ces compteurs verts. Cela concerne les municipalités ou les particuliers ?

Intervention de Monsieur Éric DE SAINT MARTIN

C'est pour tout le monde. Il faut bien préciser au moment de l'abonnement en justifiant qu'il n'y a pas d'assainissement.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Si l'on a un espace de loisirs au sein d'un quartier de la commune qui demande que de l'arrosage, il n'est pas nécessaire de passer par la collectivité, on se met directement en rapport avec vous.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

S'il n'y a pas d'autres questions, je conclus par rapport à tout ce qui a été dit.

Il y aura des opérations qui seront lancées l'année prochaine ; on va les inscrire au budget.

Il y aura notamment la mise en conformité des poteaux incendie et ce pour la sécurité publique. Et dans le cadre des économies d'eau, et pour tous ces compteurs verts qui appartiennent à la municipalité, on va essayer de les télé relever afin de pouvoir les piloter de façon plus fine et voir s'il y a une surutilisation et ce dans le sens des économies.

Pour conclure, à titre d'ancien exploitant de réseau de fluides et en ayant fait un audit informel auprès de Véolia, j'ai pu constater que les choses sont bien faites et que nous sommes entre « de bonnes mains ».

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ DE PRENDRE acte du document présenté.

☛ DE CHARGER Monsieur le Maire de mettre le présent rapport à la disposition du public.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie beaucoup pour votre intervention. Nous avons inversé l'ordre du jour pour faciliter cette présentation. Nous allons donc reprendre le cours normal du conseil municipal.

- Décision n°2021.2 relative à la signature d'un emprunt de 800 000 euros avec la Banque Postale

Cette décision a été traitée au mois d'octobre dernier.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je regrette une fois de plus que ce pouvoir vous ait été accordé au moment du vote du règlement intérieur. Vous signez un emprunt de 800 000 euros sans aucune information préalable et sans connaître l'affectation de l'emprunt.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous rappelle que c'était dans le budget.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Entre un emprunt de couverture que l'on fait figurer sur le budget et un emprunt que l'on réalise, ce sont deux choses différentes Monsieur COMES. D'ailleurs, je vous rappelle que dans le Débat d'Orientations Budgétaires, vous faites déjà apparaître un emprunt de 1 300 000 euros. Cela veut dire que c'est acté.

Ce que vous faites apparaître sur le budget ne sont plus des emprunts de couverture mais des emprunts que vous allez réaliser.

C'est inquiétant car depuis des années, les emprunts faisaient l'objet d'une délibération en conseil municipal et tous les membres donnaient leur avis sur la réalisation ou pas d'un emprunt.

Ensuite, vous faites un emprunt de 800 000 euros pour un investissement de 2,3 millions au titre de 2021. Cela veut dire qu'un tiers de l'investissement que vous réalisez, vous le financez par un emprunt.

Ce qui m'inquiète un tantinet, étant donné que le montant des réalisations en investissement est extrêmement faible en 2021, bien mieux qu'en 2020 mais année Covid 19 donc on n'en parle pas.

Ce qui veut dire quand vous aurez des montants d'investissements à 4 millions, 4,5 millions, on arrivera à du 1,5 million tous les ans d'emprunts. Ce qui est pour moi une manière de fonctionner qui est totalement absurde et que je trouve extrêmement dangereuse.

Et le dernier point que je voulais développer est lorsque l'on fait un emprunt, en général on identifie une opération. Vous, vous faites des emprunts, vous le signez au mois d'octobre en fin d'année budgétaire. On ne sait pas exactement à quelle opération cela est affectée, on ne sait pas à qui cela profite ; encore un mépris total de la vie démocratique et surtout de l'information des conseillers municipaux.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie pour ces informations. Cette décision était programmée bien antérieurement. Le Débat d'Orientations Budgétaires va être présenté et on prendra note de tout cela par la suite.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

On est sur cette décision d'emprunt et n'importe quel emprunt et peu importe qui autour de la table ; vous allez voir un banquier qui va vous demander pourquoi vous avez besoin de cet argent.

Là on ne sait pas pourquoi. Quand nous sommes arrivés en commission des finances, on a eu de cesse de demander quel était l'objectif, l'objet, ce qu'il y avait à l'intérieur et ce que nous allions payer avec cet argent.

On va faire pleins de choses, c'est indéfinissable.

On vit à crédit, c'est de pire en pire et en plus sur le dos du contribuable.

Intervention de Monsieur François COMES

Sur le dos du contribuable, c'est vous qui le définissez comme tel.

Je vous remercie de me laisser la parole.

Tout cela a été validé dans le budget préalable. Tout cela va être explicité dans le Débat d'Orientations Budgétaires qui va suivre.

Effectivement, il y a beaucoup de choses qui vont se faire, beaucoup de chantiers qui vont se préparer. On va parler du chantier de l'école maternelle qui va se lancer, car nous avons un résultat de consultation la semaine prochaine. Il y a aussi le chantier du centre culturel. Tout cela fait partie du Débat d'Orientations Budgétaires qui va suivre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'insiste lourdement mais vous n'avez pas l'air de comprendre ce qu'est un emprunt. Un emprunt on le réalise lorsque l'on en a besoin.

Vous nous dites avec le sourire et un air un peu supérieur, ce qui est totalement déplacé, que vous avez fait un emprunt en 2021 pour des projets que vous allez financer plus tard. Cela ne marche pas comme ça, en tout cas pas chez nous.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est acté et j'entends bien ce que vous voulez dire.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est acté, cela veut dire que vous avez l'acté collégalement au sein de la majorité. Je peux demander à n'importe quel conseiller municipal présent autour de cette table qui est capable de m'expliquer ce que vous avez fait en réunion, pourquoi vous avez décidé cet emprunt de 800 000 euros et à quoi cela va servir.

C'est-à-dire que tous autour de la table, vous savez précisément ce que vous avez décidé et acté. Nous, on est dans l'opposition, ce n'est pas un problème que l'on ne sache pas apparemment.

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle quand même que vous assistez collectivement à des commissions préalables aux conseils municipaux. Que dans ces commissions on vous expose quels sont les travaux et les éléments que nous allons mener.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous n'exposez rien.

Intervention de Monsieur François COMES

Si on n'expose rien, écoutez la suite. Merci bien

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Merci pour ce suspens insoutenable.

Intervention de Monsieur François COMES

- Décision n°2021.44 relative à la signature d'un contrat de prestations de services concernant les captures de pigeons par l'utilisation de deux cages

Cette décision était nécessaire.

- Décision n°2021.45 relative à une déclaration de procédure infructueuse des lots : doublages, faux plafonds, cloisons, menuiserie bois intérieures, carrelage, faïence, sol béton concernant le marché de travaux pour l'aménagement d'un espace culturel Avenue du Général de Gaulle

Nous sommes en période post pandémie avec des évolutions à la hausse de certaines matières premières. Compte tenu de la faiblesse du marché, des personnes n'ont pas daigné répondre. Il a fallu relancer et nous attendons une réponse pour la semaine prochaine.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Lors de la commission, nous avons dit qu'au vue du marché infructueux et faute de combattants et de réponses, on pouvait se passer d'un appel d'offres.

J'ai regardé et il y a trois possibilités, vous allez me dire pour laquelle vous allez opter.

Ou on relance un appel d'offres dans la mesure où l'on n'a pas modifié substantiellement le contrat ; ou l'on part sur une procédure négociée avec ou sans concurrence.

Quelle est votre décision à ce niveau-là ?

Intervention de Monsieur François COMES

On va négocier au cas par cas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous allez être en négociation. Donc, on aura des éléments de comparaison.

Intervention de Monsieur François COMES

- Décision n°2021.46 relative au lancement du marché de travaux pour la réhabilitation énergétique et thermique de l'école maternelle Jacques Prévert

Vous avez eu le détail de ce qui avait été mis en consultation.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur le détail, à la lecture des diagnostics, à aucun moment il est mentionné de travaux aussi importants sur la toiture, je vois charpente bois, couverture tuiles Canal. Je voulais savoir quel choix était fait sur l'implantation des panneaux photovoltaïques ?

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela est en cours de réalisation par rapport à ce marché que l'on est en train de lancer. Il sera vu à la fois par l'économiste, par l'architecte d'opération dès que la consultation sera ouverte.

En ce qui concerne la charpente bois et la couverture, pensez que l'on est en train de rendre ce bâtiment énergie positive. C'était un peu le but recherché.

Pour passer à l'énergie positive, il faut améliorer l'isolation de la couverture en regardant la stabilité des poutres.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je reviens sur l'implantation car suite à la lecture, le diagnostic fait état du besoin de 130 capteurs, 180 m² sous la forme d'ombrières et 42 m² sous la forme de brise soleil.

On dit bien que les ombrières ne seraient pas implantées sur la toiture mais à l'extérieur comme il se fait.....

Intervention de Monsieur François COMES

Tout cela sera dédié à une explication de texte après analyse des offres.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai l'impression que c'est déjà décidé.

Quel est finalement le mode de chauffage choisi, sachant qu'il y avait deux hypothèses ?

Par rapport à ce qui avait budgété en prévisionnel par les diagnostiqueurs, on est en droit de se dire que vous êtes partis sur l'hypothèse la plus haute.

Intervention de Monsieur François COMES

Pourquoi l'hypothèse la plus haute ?

On est dans un cadre où on a des subventions et un plan de relance, ce qui représente 37% de cette valeur et des subventions autres qui viennent et qui vont compenser cet investissement.

Sachant que les consommations électriques ou autres ne sont jamais subventionnées.

A un moment donné, si l'on vous dit que l'on fait un ouvrage à énergie positive, c'est bien dans l'idée de réduire les consommations par la suite.

Ce sera aussi fait en fonction des surfaces nécessaires pour avoir cet énergie positive.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Si je suis votre raisonnement, comme vous avez beaucoup de subventions, vous faites le choix d'opter pour les hypothèses et d'aller à l'encontre des hypothèses faites par les diagnostiqueurs.

Cela m'amène à une question sur les travaux à venir pour 2023, car ils n'apparaissent pas pour 2022 ; sur l'école primaire si vous faites ce choix-là, sans garantie de faire appel au plan relance de l'Etat, si vous partez sur ces montants-là, rien ne vous garantit qu'en 2023 on soit encore dans une logique pour l'Etat d'un plan de relance et de subventions, on va être sur des montants qui vont être très hauts, voire supérieurs à ceux que vous avez imaginé avec aucune garantie que l'on puisse obtenir des subventions d'un plan de relance qui n'est pas borné dans le temps.

Je pose simplement cette question, et je redis que ce n'est pas parce que l'on a des subventions que l'on doit négliger les préconisations de bureaux d'études que l'on a payées en amont pour réaliser lesdites études.

Intervention de Monsieur François COMES

On n'est pas en contre sens par rapport aux conclusions du bureau d'études qui avait validé cette idée d'énergie positive sur cette école.

Être en énergie positive, c'est quand même dans l'air du temps et ce dans les politiques nationales et régionales. Donc, cela reste comme ça. D'ailleurs vous n'étiez pas très optimistes concernant cette validation du plan de relance, mais 35% du montant je trouve que c'est quand même bien. Et ça veut dire que cela a été perçu comme étant une évolution un peu supérieure à la moyenne.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Madame Anne LECLERCQ, lors de la commission on a posé plusieurs questions à propos de l'école, à savoir quel était le détail des travaux, puisque que lors d'une précédente réunion du conseil municipal je m'étais émue du fait que l'on avait une décision à Baho pour des travaux « copiés collés » qui étaient dix fois moins chers ; ce n'est pas possible que ce soit dix fois moins cher si l'on ne fait pas la même chose.

On avait la question financière, la question du listing des travaux. Lorsque j'ai demandé plus d'informations, on m'a répondu « il s'agit de l'école et pour cela il faut s'adresser à Madame Anne LECLERCQ qui s'occupe de l'école ».

Je voudrais avoir plus de précisions qui pourraient éventuellement compléter les informations techniques et très saupoudrées qui nous renvoient à des diagnostics, et finalement s'adresser à la personne qui doit s'occuper et qui doit être notre interlocuteur concernant les travaux de l'école. C'est bien ce qui nous a été dit en commission.

Donc, je m'adresse apparemment au bon interlocuteur

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Nous avons eu deux réunions de concertation avec la maternelle, une en amont et une pour la présentation un peu plus précise des travaux avec l'architecte et les techniciens.

Si vous voulez des précisions par rapport aux travaux, cela va être un peu compliqué.

Sur le principe de la rénovation complète et thermique de la maternelle, vous voulez savoir ce qui se passe à l'extérieur, à l'intérieur ?

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

En fait, on voulait des précisions complètes pour savoir pourquoi le montant s'élevait à 1 724 038 euros, à quoi cela correspondait.

Sur d'autres communes, on a dans le libellé quelque chose d'identique pour des écoles qui sont contemporaines des nôtres. Il y a forcément une explication par rapport à cette grosse différence, qui est de l'ordre de la multiplication.

Apparemment, en commission vous n'étiez pas conviée, ce qui est dommage car nous aurions pu avoir une explication complète. On nous a dit que vous étiez l'interlocutrice pour tout ce qui touchait aux travaux scolaires.

Donc, c'est pour cela que je vous demande des explications techniques qui justifieraient ce montant.

Intervention de Monsieur François COMES

On va rappeler que nous avons eu une concertation avec les personnels pour connaître leurs souhaits dans un cadre de réhabilitation intérieure, de réaménagement ponctuel, et notamment sur le confort intérieur de cette école en période estivale et plus particulièrement en hiver car le chauffage au sol n'était pas adapté.

Tout cela a été pris en compte par l'architecte qui était présent lors de cette concertation.

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Je voudrais rappeler qu'il n'y a plus d'investissements dans cette école mis à part des petits travaux.

Quand on est arrivé, il s'est posé rapidement le problème récurrent du chauffage que ce soit à l'école primaire et maternelle.

Actuellement, on se retrouve à l'école maternelle avec un chauffage qui fonctionne avec les fenêtres ouvertes car le chauffage au sol ne peut pas être réglé. On se retrouve avec des factures énergétiques complètement délirantes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Nous en avons conscience.

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Il va y avoir une rénovation thermique intérieure totale. Déjà, il y a les menuiseries. Il faut pour avoir cette énergie zéro, tous ces panneaux photovoltaïques. Il y a le curetage du réseau souterrain par rapport au chauffage au sol. Il y a la doublure et la rénovation thermique à l'intérieur en suivant les règles du cahier des charges, car avec un prix d'architecture nous ne pouvons pas faire n'importe quoi. A l'intérieur, on va en profiter pour changer quelques éléments de la structure mais pas complètement car le prix aurait été plus élevé. On aurait aimé revoir la cantine, mais cela était difficile. On change aussi des sanitaires.

On a vraiment un programme assez ambitieux par rapport à l'école maternelle.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous remercie Madame Anne LECLERCQ. Je constate que vous tenez fortement à cette valorisation de l'école maternelle.

Dès que l'architecte sera parmi nous, on vous proposera de venir le rencontrer afin qu'il vous montre son projet qui est bien étudié, bien travaillé et qui entre dans un cadre que nous recherchons. On doit faire des économies d'échelles car les consommations nous ont heurté quand nous avons consulté les premiers frais de fonctionnement. Et tout ce que nous avons noté au niveau des personnels sur l'inconfort des écoles nous a également interpellés.

Avez-vous des questions concernant les droits de préemptions ?

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Quelques ventes ont attiré notre attention sur deux parcelles principalement au niveau 10 et 12 de l'Avenue du Général de Gaulle qui est à l'entrée de ville. C'est une grosse parcelle ; pouvez-vous nous en dire un peu plus sur le futur projet ?

Intervention de Monsieur François COMES

A vérifier, mais il me semble que c'est le bâtiment qui se trouve à côté du goulet et de l'agence Laforêt.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il y a 2 600 m².

Intervention de Monsieur François COMES

C'est un projet communal à venir d'établir la place du Souvenir en prolongement de l'espace actuellement dédié et où le monument aux morts est situé côté de la rue du Souvenir Français dans une situation difficile avec des trottoirs hauts et des gens qui peuvent tomber au moment des cérémonies.

Tout cela sera requalifié dans l'année à venir, en même temps que l'avenue du Général de Gaulle que la Communauté de Communes se propose de revoir.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

J'ai bien compris le projet que vous avez sur « le Souvenir ». Ce n'est pas du tout cela, il y a une vente qui concerne le 10 et le 12 de l'Avenue du Général de Gaulle qui est juste à l'entrée. Je ne sais pas si vous voyez le centre d'esthétique, c'est la parcelle qui est juste derrière avec une surface de plus de 2 600 m². Apparemment, cela a été vendu. C'est une entrée de ville et il serait intéressant de pouvoir connaître le futur projet.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour être clair c'est une société de constructions qui a acheté. On s'inquiète sur le type de projet à venir, sachant qu'il y avait le projet Hermès que vous aviez soutenu à l'époque.

Là, c'est un projet d'entrée de ville. Ma première inquiétude est de savoir de quoi il s'agit et la deuxième concerne le stationnement car cela avait été une difficulté à l'époque.

On voulait savoir si vous aviez des informations ?

Intervention de Monsieur François COMES

Nous n'avons pas exercé notre droit de préemption car il y a une étude d'urbanisation qui doit éclairer le stationnement. A ce jour, nous n'avons pas d'avant-projet. Nous savons que cette parcelle a été vendue à un tiers et un autre projet va sortir. Mais pour le moment nous n'avons rien.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vous alerte, c'est 2 600 m² en plein cœur de ville juste à côté du projet que vous voulez monter.

Quand il y a vente et que vous n'exercez pas votre droit de préemption, vous devez vous renseigner auprès de l'acquéreur pour savoir ce qu'il en est.

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle quand même que nous sommes en zone à urbaniser. On est en bordure de voie ferrée.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est justement ce qui nous inquiète.

Intervention de Monsieur François COMES

Je le répète, il y a quand même des règles d'urbanisme. Donc, on respectera ce qu'il y aura à faire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, vous ne savez rien.

Intervention de Monsieur François COMES

A ce jour, non.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il y a un autre lot qui m'amène à une question. C'est au niveau du 12 de la rue du Souvenir Français. C'est un gros ensemble de logements, je pense un vieux locatif. Il va y avoir énormément de travaux pour la personne qui vient d'acquérir le lot. C'est un endroit qui est relativement compliqué au niveau de la circulation tant d'un côté que de l'autre ; il y a un côté qui donne voie ferrée et l'autre en plein sur un axe ultra passant de la commune.

Je voulais savoir si vous avez des informations à nous donner sur le futur projet. Et la question concernant les places de parking à venir si l'on ajoute des logements, et si vous ferez appel aux taxes possibles sur ce genre de choses. Merci.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je pense que vous parlez du bâtiment « Les Muriers ». Je pense que c'est pour faire des studios en location ; pour maintenir un peu ce qu'il y avait là. Ils ont une demande de puissance électrique supérieure, donc il doit y avoir une desserte individuelle à la place du collectif. Oui, c'est privé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La difficulté dont parlait Monsieur Stéphane GRAU, c'est que c'est une zone avec du stationnement public et qu'en face c'était plus ou moins « squatté » par le peu de personnes qui habitent actuellement là-bas.

Il va se poser un réel problème en matière de stationnement.

On vous demande de suivre de près ces travaux afin de pouvoir pallier à cette difficulté. La convention qui nous oblige à surtaxer l'absence de places de stationnement ne pourrait pas s'appliquer. Normalement, ces places sont déjà affectées aux HLM de la Rambla, pour rappel.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il y a quand même le parking de la médiathèque qui est à proximité. Il y a juste 50 mètres à faire, passer sous la voie ferrée.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est exactement ce que je me suis dit. Là il y a un projet, là-bas il y a un projet. Tout est à côté du parking de la médiathèque, il ne faut que ce parking qui est là pour accueillir les jours de marchés, les touristes, les curistes, etc... soit un lieu de stationnement permanent pour deux gros projets immobiliers. C'est pour cela que l'on vous alerte sur ces deux ventes.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est très bien de nous alerter. L'acheteur ne pourra pas sortir son projet s'il n'y a pas le stationnement inclus.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous savez bien que non, Monsieur COMES, il suffit qu'on les taxe.

Intervention de Monsieur François COMES

Sur le terrain dont nous parlons, il y a suffisamment de places pour y mettre du stationnement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'intérêt des opérateurs privés est de multiplier le nombre de logements rentabilisant l'opération.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous entends bien. Je pense que nous avons suffisamment de rigueur au niveau du service de l'urbanisme local pour tenir compte des règles d'urbanisme sur la question.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant le n°206, je vois qu'il s'agit d'une transaction faite par un notaire de Toulouges. Je voulais savoir si cela concernait Prestige Immo.

Intervention de Monsieur François COMES

Effectivement, c'est Prestige Immo qui a acquis cette parcelle LLOVERAS et qui est en train d'en céder une partie à un prestataire qui travaille pour les douanes.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que la vente est actée et signée ? Ou c'est un compromis ?

Intervention de Monsieur François COMES

Aujourd'hui, c'est un compromis.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qu'il faut expliquer à tout le monde c'est que c'était la condition sine qua non pour que derrière l'opération du développement du Distriport se mette en place.

Sur les droits de préemptions, on voit pas mal de choses.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez raison de le soulever. Je vais rappeler que nous avons travaillé avec le SCOT pour harmoniser les règles d'urbanisme entre cette zone pratiquement naturelle. Le PLU de St Jean a été modifié pour être en harmonie avec celui du Boulou. Et c'est bien car cela nous permet d'avoir quelque chose de cohérent.

01 – DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2021

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce point a été abordé lors de la commission finances.

Au niveau des recettes, on a eu des rôles complémentaires au niveau des impôts locaux pour 53 361 euros, des reversements GFP de rattachement périscolaire pour 26 039 euros et le reversement autres organismes qui est le remboursement du Syndicat Mixte par rapport à des heures de délégation de la Responsable des Finances, la Responsable des Marchés Publics et le Directeur Général des Services pour un montant de 6 000 euros. Ce qui représente un montant total de 85 400 euros.

Au niveau des dépenses, on a diminué le compte « fêtes – cérémonies » par rapport au Covid pour 50 000 euros. Par contre nous avons besoin de 180 000 euros en plus au niveau des charges du personnel qui se décompose avec le doublement des salaires du personnel périscolaire sur le premier semestre à cause du Covid pour un peu plus de 90 000 euros.

On a eu un poste en plus au niveau de l'urbanisme pour 26 000 euros.

Un autre poste « espaces verts » à partir de Septembre pour 11 000 euros. Un remplacement maladie aux « espaces verts » pour 28 000 euros et un agent ATSEM en arrêt maladie, qui a repris à temps partiel pour 23 000 euros.

Ce qui représente un montant total de 180 000 euros de besoins supplémentaires pour 2021.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Merci d'avoir fait le détail, c'est très bien de le présenter en conseil municipal.

Monsieur le Maire vous ne siégez pas en commission finances, donc je vais faire la même remarque au cas où mon message ne soit pas passé.

Je suis étonné qu'à un mois de l'échéance de l'achèvement de l'exercice 2021 du compte administratif, on fasse 180 000 euros de décision modificative au niveau de la masse salariale.

Autant, il y a des recrutements en urgence que je m'explique, autant il y a le doublon Covid qui était quasiment imprévisible, mais il y a des recrutements qui pouvaient largement attendre l'autre exercice.

Mais non, dès que vous avez un peu de sous ou dès que vous touchez un peu de rôles supplémentaires, etc..., il faut vite vous précipiter et profiter d'une opportunité, si j'ose dire.

Il est dangereux de modifier la masse salariale « à tire larigot » quand vous le souhaitez. Il est dangereux de ne pas respecter cette ligne budgétaire qui elle doit être figée au niveau du budget.

Pour rappel, Monsieur le Maire, en douze ans d'exercices sur la municipalité précédente dont vous avez fait partie pendant huit ans, on l'a fait une fois.

C'est votre deuxième exercice, vous le faites pour la deuxième fois.

Ce qui veut dire que quand on lance des recrutements on les prévoit dans le budget une somme parce que l'on a besoin d'un cadre pour les espaces verts, ce qui me paraît tout à fait légitime. Mais la temporalité de la décision est très mauvaise. Il faut arrêter de faire des décisions modificatives dès lors que l'on a une rentrée financière.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous faisons très attention à la masse salariale et nous allons essayer de contrôler cela sur les années à venir au maximum avec les départs en retraite et dispatcher le personnel afin de ne pas augmenter cette masse salariale et diminuer ce taux d'encadrement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est très bien. Rappelez-vous, nous avons discuté sur l'intervention de la Chambre Régionale des Comptes qui a un indicateur extrêmement précieux, c'est la part de la masse salariale sur les dépenses réelles de fonctionnement. Sur la commune du Boulou, on arrive à un taux qui fait peur.

Je vous rappelle quand la Chambre Régionale des Comptes est intervenue sous la précédente mandature, on s'était fait un peu « tirer les oreilles » alors que l'on ne dépassait pas les 50%. Là, nous sommes à 58%.

Il va falloir non seulement faire un effort mais durable.

Le gros problème c'est que remplacer des départs à la retraite va nous faire bénéficier d'une baisse des salaires versées car ceux qui arrivent sont souvent moins bien payés que ceux qui partent.

Ce qui me fait peur c'est que nous sommes sur le deuxième exercice et que déjà on fait des décisions modificatives en fin d'année sur la masse salariale.
Donc, je vous alerte et je suis inquiet.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau des dépenses, pour équilibrer cette masse salariale, il y a aussi les subventions effet Covid où l'on a un crédit de 45 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est quoi ces subventions effet Covid ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce sont des subventions qui n'ont pas été demandées ou qui ont été données partiellement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

D'accord, vous parlez des subventions aux associations.

Vous allez reconnaître volontiers qu'il a fallu batailler pour le club de Foot obtienne 25 000 euros au lieu de 35 000 euros et je me rends compte qu'en fin d'année, on fait des économies sur cette ligne budgétaire qui est un accompagnement associatif nécessaire.

Je me rends compte que la commune du Boulou réduit de façon drastique l'aide à certaines associations au bénéfice, et on le verra par la suite au moment de la présentation du débat d'orientations budgétaires, de projets plus ou moins discutables.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cette réduction est due au fait que la plupart des associations n'ont pas fonctionné.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'était en 2020, en 2021 les associations ont fonctionné.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y en a beaucoup qui n'ont pas fonctionné.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que l'année prochaine, on repartira sur un exercice normal si « Dieu le veut ».

Le petit commentaire sur la dernière ligne, c'est une première. Certes, cette somme concernant les indemnités pour remboursement anticipé emprunt de 400 euros est totalement ridicule.

Je vais le dire et le redire, que c'est la première fois de l'histoire de la commune que l'on emprunte à cours terme sur une ligne de trésorerie en fonctionnement.

En matière d'intérêts, combien a coûté cet emprunt à court terme, cette ligne de trésorerie ?

Est-ce que c'est une gymnastique d'aller répéter de façon habituelle et pérenne d'années en années, ou c'était exceptionnel ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Une fois que la ligne de trésorerie est ouverte, elle est ouverte.

Le coût d'utilisation pour l'année a été de 400 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y a des intérêts. Ce sont les 400 euros. Vous levez les épaules comme si je disais une ineptie. On n'en a jamais fait, Monsieur TEILLET.

Quand on a emprunté et débloqué les sommes, je suppose par à coup, il n'y a pas eu d'intérêts ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les taux sont très faibles. Tout a été remboursé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sur ce prêt, il n'y a pas d'intérêts ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le taux est très faible, à savoir 0.10%

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Les intérêts sont de combien pour ce prêt ?

Ce ne sont pas des intérêts d'emprunt, c'est le remboursement anticipé.

Aidez-nous, Monsieur TEILLET, si vous en savez plus que moi. Les intérêts sont payés en fonctionnement sur la ligne « charges financières ». Est-ce que c'est le cas là-dessus, je veux bien apprendre car j'insiste sur le fait que c'est la première fois que la commune fait un emprunt.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Vous vous doutez que ma réponse sera extrêmement technique ;

Une ligne de crédits de trésorerie est un instrument de couverture utilisé par 95% des collectivités territoriales en France, à fortiori sur les plus de 2 000 habitants.

C'est un taux d'intérêts qui en fait est négatif, il est à - 0.3 de mémoire sur EONIA (Euro Over night Interest Average) ; il est calculé sur le taux du jour au matin du lendemain de sa mobilisation. Il est différent d'un prêt de long terme.

Cela veut dire que vous le mobilisez à 1 000 euros, 100 000 euros, sachant que c'est une ligne de 400 00 euros maximum qui aujourd'hui n'est pas utilisée. Elle a été utilisée cet été sur deux mois et remboursée au mois de novembre.

Une ligne de crédits est presque gratuite, ce n'est pas là-dessus qu'une banque se rémunère, c'est plus un service qu'autre chose. Ce n'est pas un prêt de court terme ni de long terme, c'est vraiment un instrument de couverture.

Si je veux aller plus loin, je serais tenté de dire qu'il vaut mieux emprunter sur 365 jours à cette ligne de crédits de trésorerie que d'emprunter du long terme précocement car cela coûte plus cher. Si par exemple dans le million qui était dans le budget cette année, il vaut mieux le mobiliser au moment où vraiment on en a le besoin et ce par rapport aux investissements qui mobilisent ce que l'on appelle le fonds de renouvellement.

A la fin, même à 0.15% de taux d'intérêts, il est quand même beaucoup moins onéreux que d'avoir à emprunter trop tôt sur du long terme à 1%..

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est excellent. C'est ce que je voulais vous entendre dire.

Cela veut dire que lorsque l'on a ce type de lignes de trésorerie, il n'est pas du tout utile de contracter un emprunt sur l'exercice. Ce que l'on a fait pour 2022, Monsieur le Maire l'a dit clairement.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Ce n'est pas tout à fait ce que j'ai dit.

Un emprunt de long terme finance l'investissement, donc finance le fonds de roulement.

Une ligne de crédits de trésorerie est une couverture d'une problématique éventuellement à un « instant T » de fonctionnement, de besoins en fonds de roulement.

Prenons un cas classique, un centre commercial a un besoin en fonds de renouvellement extraordinairement négatif, car il va payer ses fournisseurs trois mois après l'encaissement de la personne en sortie de caisses avec son caddie. Donc, il a besoin en fonds de renouvellement négatif très fort.

Pourquoi je prends cet exemple, c'est que lorsque on a un emprunt à long terme, il est pour financer de l'investissement de long terme.

Si votre besoin de trésorerie est de l'ordre d'une semaine ou quinze jours, car en début de mois vous avez un peu moins en caisse au Trésor Public parce que vous attendez trois, quatre jours, une semaine ou un mois après une recette de fonctionnement qui va vous remettre à flot sur le plan de la trésorerie ; il vaut mieux utiliser cette ligne de crédits car elle est beaucoup moins onéreuse que d'avoir à recourir trop tôt à un emprunt à long terme.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes très clair, il n'y a rien à dire.

Là où vous me faites un peu sourire, c'est sur cette ligne de trésorerie, elle ne vient pas d'être créée. La possibilité d'avoir une ligne de trésorerie existe depuis de très longues années. La commune du Boulou n'y a jamais fait appel et je voulais insister là-dessus.

Quand on avait un manque de trésorerie, on faisait comment à l'époque ? Au lieu d'acheter quelque chose, on attendait, un peu comme un père de famille.

Nous, on emprunte par anticipation pour des opérations d'investissements et on fait une ligne de trésorerie sur un exercice. Avant l'été on contracte la somme et en novembre on rembourse.

Est-ce que cela va être fait de façon habituelle ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

S'il y a besoin, nous le référons. C'est un choix politique.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est un mode de fonctionnement de vivre à découvert momentanément et après de dépenser la même somme en fin d'année in extrémis car on n'a pas pensé au poste mais que vite il faut embaucher quelqu'un....

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On ne vit pas à découvert, cela a été pour un laps de temps très court.

C'est peut-être un choix qui n'est pas uniquement au Boulou car 95% des communes utilisent une ligne de trésorerie

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je doute des 95% mais je vais m'en enquêter.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau des investissements, on a des terrains qui ne se sont pas vendus, donc il faut retirer des recettes pour un montant de 585 000 euros. C'est le terrain VOIVRAY

Intervention de Monsieur François COMES

Un partenaire devait acheter le terrain VOIVRAY avec une association d'aménageurs. La vente nous a « claqué dans les doigts » il y a trois semaines. Un compromis devait être signé avant l'été. Un des aménageurs d'origine turque a eu des soucis familiaux. A ce jour, j'ai deux contacts qui vont peut-être venir en complément pour racheter ce terrain et faire une partie hôtelière attendue.

Pour le moment, c'est retardé. Il se peut que dans les quinze jours qui viennent j'ai le retour de ces investisseurs à venir. Mais, ce n'est pas encore fait.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ose espérer que ce ne sont pas les mêmes qui nous avaient promis pour le Domitien. Je crois que l'on sera mort de vieillesse tous les deux avant que ce soit signé.

Vous avez répondu indirectement à la question que l'on se posait, à savoir si nous allons garder cette affectation hôtelière. Vous avez répondu clairement, à savoir que d'une opportunité on fait une règle, et pour cela je vous félicite.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous savez très bien que l'opportunité se travaille

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La preuve est que l'opportunité n'a pas été mirobolante sur le coup. On est en train de discuter du nombre d'étoiles et de la piscine à venir à l'hôtel et l'on se rend compte qu'il n'y a même pas eu signature.

Il faut raison garder avant de sabrer le champagne, et d'ailleurs on en parlera au moment du débat d'orientations budgétaires où il y a une confiance aveugle qui s'exerce en matière de recettes d'investissement et nous allons en discuter tout à l'heure.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a des terrains derrière la cave coopérative pour 85 000 euros, recettes qu'il faut retirer. A été déduite la vente d'un tracteur pour 12 000 euros et une balayeuse pour 5 000 euros. Cela fait un peu plus de 612 000 euros, et il faut déduire l'investissement de 585 000 euros.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant les dépenses d'investissement, sur la ligne 963 je vois qu'il est noté « voirie impasses ». Est-ce que vous reportez l'enrobé prévu ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Oui, c'est pour 2022.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

C'était un point crucial de certains riverains qui commençaient un petit peu à s'inquiéter quant à la fin des travaux. Donc, concrètement rien en vue avant 2022 premier semestre, premier trimestre ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La réalisation attendue est pour le premier trimestre au plus tard.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire qu'avant le 01 mars/01 avril, on peut le dire aux riverains qui nous ont posé la question. J'espère que ce ne sont pas pour des raisons budgétaires que l'on a différé les travaux, car sinon ça va trop dans le sens de ce que l'on a dit depuis le début. J'espère qu'il y a une raison technique et que ce n'est pas financier.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les travaux électriques réalisés par le SYDEEL doivent se terminer et ensuite le projet qui a été présenté aux riverains doit être matérialisé, ce qui permettra de lancer l'appel d'offres au plus tard pour la mi-décembre. Pour avoir le résultat mi-janvier et pouvoir commander les entreprises pour début mars.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire qu'alors que les réseaux étaient lancés, on ne savait pas ce que l'on allait faire au-dessus. N'y voyez pas de l'ironie, mais c'est un constat.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je ne dirais pas cela.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous réfléchissez à ce que vous allez faire au-dessus en matière de revêtement.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On aurait pu le faire sans rien demander à personne. Nous avons consulté les riverains. L'avenue des Albères sera mise en sens unique. Les impasses resteront en sens unique forcément avec la voirie qui sera faite sans trottoir avec un caniveau central.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne vais pas faire « La Palice », mais si cette réunion en amont avec les riverains avait été faite, vous auriez pu tout faire dans la foulée. Vous en êtes conscients que cela fait perdre six mois.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ce que je déplore c'est que cela a été fait il y a un certain temps, mais le cabinet qui doit nous établir les plans s'est trompé dans le sens de circulation de l'avenue des Albères. Le cabinet devait reprendre les plans afin de nous les représenter.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant les frais d'études, est-ce que cela concerne le report des différentes études de la Maison pour Tous qui était un projet phare de votre programme ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Effectivement, ces frais d'études concernent bien la Maison pour Tous. Les autres lignes concernent le skate parc, le gymnase.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Le gymnase, c'est la ligne « autres bâtiments »

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

50 000 euros pour le gymnase, 40 000 euros pour le skate parc et 50 000 euros pour la Maison pour Tous.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Donc, la Maison pour Tous et le skate parc, vous le voyez à quel horizon 2023, 2024 ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour les études en 2022.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR ET

7 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER, Alain GRANAT)

2 – RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRE

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je ne vais pas parler de toute la généralité. On va commencer directement sur ce qui nous concerne.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous propose de dérouler jusqu'au bout et poser toutes les questions à la fin.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, il y aura beaucoup trop de questions et ce sera compliqué d'y revenir. Un débat se fait par rapport au rapport Monsieur le Maire et si l'on pose les questions à la fin, cela va être « imbuvable » pour tout le monde. Il est préférable de poser les questions sur le déroulé, c'est tout l'intérêt justement de projeter.

Intervention de Monsieur François COMES

Je veux bien, mais cela va durer.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas grave, un débat il faut qu'il ait lieu. On tiendra bon.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous avons fait attention, autant que possible, à l'effet ciseaux au niveau des dépenses et des recettes. Les dépenses qui augmentent tout le temps, et les recettes qui, elles, font par contre de plus en plus défauts. Nous avons réussi à maintenir le chapitre 011.

Notre taux d'endettement communal est actuellement de 37.6%. On s'aperçoit que la moyenne nationale de la strate 2020 est de 76.5%. Donc actuellement, on est bien en-dessous, ce qui est normal car il n'y avait pas d'emprunt jusqu'à présent. C'était votre politique, chacun la sienne.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Si vous me tendez des perches, il est clair que nous ne sommes pas couchés.

La politique qui a été la nôtre durant le dernier mandat, c'est de laisser un taux d'endettement faible pour avoir une capacité d'investissement. Je pense que c'est une certaine forme de sagesse.

Si votre politique, c'est de démonter, de déphaser, de casser en deux le taux d'endettement dès la deuxième année parce que l'on vous a laissé une marge de manœuvre, j'ai de la peine. Si j'avais su, on aurait emprunté avant et on aurait fait les projets pour lesquels on n'avait pas l'argent. Je suis déçu, il faudrait revenir en arrière.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'épargne brute est actuellement de 250 000 euros et l'épargne nette de 150 000 euros.

L'analyse des comptes administratifs, le projeté par rapport aux recettes de dotations continue à baisser années après années. Sur le projeté 2021, on est au total à 489 973 euros.

Les autres produits d'exploitation, ce sont les régies de toutes sortes, les locations de salles, la médiathèque, taxes de séjour, fêtes et cérémonies, bornes du camping et la piscine pour 39 000 euros cette année.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concernant la taxe de séjour, je trouve que le montant est relativement faible, c'est peut-être l'effet Covid.

Que peut-on espérer en période normale sur la commune ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Plutôt 40 000 euros.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Une grosse baisse.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est juste un clin d'œil et un sourire, car il y a une salle que l'on a enlevée à l'association du Rugby. On avait eu un débat avec Monsieur FAUCON en conseil municipal. Je vois qu'en régie location de salle, on récupère la somme rondelette de 1 000 euros.

Cela veut dire que l'on passe des délibérations pour le prêt de salles, mais on ne les loue pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Je rappelle aussi que cette salle a été utilisée pendant un certain temps pour la crèche provisoire pendant les travaux du transfert de la crèche.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

La participation de la Communauté de Communes du Vallespir reste en continuité à hauteur de 1 043 679 euros.

Sur l'année prochaine, cela va changer car le périscolaire a basculé en année pleine pour 2022.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Est-ce que l'on a une idée de l'impact financier ? Sachant que la CLECT va bientôt se réunir, au moins nous donner une idée.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je crois que c'était 130 000 euros sur l'élémentaire

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, ça c'est le coût, mais quel est l'impact sur l'attribution de compensation ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Pour l'instant, on ne sait pas, on espère avoir la totalité.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes à la Communauté de Communes et vous siégez à la CLECT, donc vous devez avoir des éléments. A l'époque, on avait ces éléments.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est en cours d'étude. On espère avoir la totalité avec 20% en moins par rapport au personnel qui continue à être partiellement hors périscolaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

20% en moins de quoi ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Du personnel titulaire qui reste à travailler

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'ai bien compris. C'est une des seules recettes qui est pérenne.

Ce qui m'inquiète et je l'avais dit lors d'un précédent conseil municipal, a-t'on une idée sur l'impact ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous espérons que ce ne sera pas impacté du tout mais pour l'instant ce n'est passé à la CLECT

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Qui siège de la commune du Boulou à la CLECT ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est moi, mais pour l'instant nous n'en n'avons pas discuté.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Donc, à défaut de discuter on garde nos 1 043 679 euros. Ça va être modifié en cours d'année. On est sur un débat d'orientation budgétaires, donc on est à fond dans les clous.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le FCTVA, sur 2021 on a eu 79 000 euros au niveau des investissements et 7 468 euros sur le fonctionnement du fait que c'est du N-1 et qu'il y a eu très peu de travaux en 2020.

Sur la fiscalité directe, il y a eu le transfert de la réforme de la taxe d'habitation et le Département qui a reversé avec un coefficient correcteur sur la taxe foncière. On a un taux communal taxe foncière sur les propriétés bâties de 38.70%. Vous voyez les taux par rapport à la même strate et le Département. On est largement en dessous. Pareil pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties où l'on est à 31.67%. On a un bon dynamisme au niveau des bases fiscales et ce sont essentiellement les nouveaux lotissements qui se créent.

Sur les recettes de fonctionnement, on a les produits des services 2020 qui étaient très bas mais c'était le Covid avec toutes les fermetures. Cela a remonté en 2021 pour 286 000 euros. Les impôts et taxes, en 2020 et 2021 les sommes basculent du fait de l'attribution de compensation sur le Casino qui se retrouve en « dotations et participations » au lieu d'être en « impôts et taxes ». Si l'on additionne les deux, c'est quasi à l'identique.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Mais, vous pouvez rappeler la somme ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Environ 400 000 euros

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

La somme sur le total pour comprendre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

880 000 euros

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Une perfusion de la moitié

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En atténuation de charges, en 2021 pour 180 000 euros. Ce sont les remboursements d'assurances.

Autres produits de gestions courante, en 2021 pour 106 000 euros.

Produits exceptionnels, en 2021 pour 140 000 euros. On a eu 90 000 euros de remboursement de taxes foncières.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est quoi exactement ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Un cabinet qui avait été chargé d'étudier les remboursements possibles de taxes foncières sur le Stabulum et les revenus d'immeubles. Cela a eu un coût d'honoraires qui était sur 2020.

Nous arrivons à un total de recettes de 7 060 016 euros.

Les dépenses de fonctionnement, les charges à caractère général où l'on essaye de maîtriser au maximum, mais ce n'est pas simple. On a un projeté de 1 871 073 euros.

Les charges de personnel et frais assimilés qui augmentent et ce par rapport à ce que l'on a expliqué tout à l'heure pour 3 980 000 euros et qui représentent 58.35% en taux budgétaire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qui est assez trompeur sur le tableau, et ce n'est pas de votre fait, mais sauf erreur de ma part, en 2020 la masse salariale incluait « les frais de licenciement pour le Directeur des Services Techniques » et l'on se rend compte que malgré ce coup dur en 2020, nous avons une évolution qui est négative pour la commune mais extrêmement positive au niveau de la courbe en matière de non maîtrise de la charge salariale.

Je redis ce que j'ai dit tout à l'heure. Mais j'ai l'impression que nous sommes mal partis vu les recrutements supplémentaires effectués en fin d'année 2021.

Je crois que l'on n'est pas sur la bonne courbe, donc il va vraiment falloir « serrer la vis », car on va finir par passer sur l'Indépendant mais du côté obscur

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En 2020, on avait 3 939 200 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dont 60 000 euros de frais de licenciement

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Là on a 40 000 euros de plus. Par rapport à tout ce qui a été dit tout à l'heure à savoir le doublement du personnel au niveau du périscolaire qui était déjà de 90 000 euros. Si on n'avait pas eu cela, la différence serait bien plus importante.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour être honnête avec vous, j'ai reconstitué ce qui était au budget et ce que l'on a ajouté, cela ne fait pas 3 980 000 euros.

Cela fait 4 000 000 euros tout rond, ou alors je ne sais plus du tout compter. Il y a aussi 20 000 euros qui s'ajoutent et qui ne figurent pas sur le tableau. C'est peut-être le Glissement Vieillesse Technicité comme cela avait été dit lors d'une grande discussion avec Maître QUINTANA, mais il n'empêche que nous sommes à 4 000 000 euros. Et moi, la courbe je la vois monter, monter.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Autres charges de gestion courante, pour 856 436 euros.
Les charges financières pour 23 967 euros
Noud arrivons à un total de dépenses de 6 731 476 euros.

Les recettes d'investissement, nous avons l'autofinancement qui était une part importante pour 783 368 euros,
Les recettes d'ordre pour 112 744 euros,
Les recettes financières, le FC TVA pour 155 000 euros,
Les subventions pour 366 920 euros,
Un emprunt pour 1 200 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Excusez-moi, mais je n'ai pas posé la question en commission.
Dans le 2021 projeté, il y a 1 200 000 euros. Cela représente quoi ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est un emprunt de 800 000 euros. Il va y avoir 400 000 euros en plus dans l'attente de la vente du terrain de 600 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y en a un autre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ceci dit, on avait déjà mis 1 200 000 euros au niveau du Plan Pluriannuel d'Investissement l'année dernière si vous vous rappelez.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ne confondez pas le Plan Pluriannuel d'Investissement qui est totalement prévisionnel imaginé et une réalisation.
Monsieur le Maire a signé 800 000 euros et on va remettre 400 000 euros.
Voilà pourquoi je n'arrivais pas à reconstituer les 1 200 000 euros.
Nous n'étions pas informés pour les 400 000 euros.
En 2021 ou 2022 ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En 2021.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela veut dire que ces 400 000 euros que l'on ajoute ne font pas partie de l'emprunt de couverture qui figure à la fin du document pour 2022.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les dépenses d'investissement, les opérations d'équipements (chapitres 20-21-23) pour 2 300 000 euros,
Le remboursement de capital au niveau de l'emprunt pour 105 405 euros.
Au 31 décembre, on avait un restant dû de capital d'un montant de 2 244 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Au bout d'un moment, on ne sait plus. Cela inclut quoi, que les 1 200 000 euros ?
Cela veut dire que nous avons un emprunt qui arrive à son terme l'année prochaine.
Je vois capital restant dû au 31 décembre 2021 2 244 000 euros. Là je considère que l'on a ajouté les 800 000 euros moins les annuités que l'on a payées pour le trimestre, on est d'accord ?

Donc, il n'y a pas les 400 000 euros là-dedans.

Au 31 décembre 2022, on tombe à 1 271 000 euros. Cela veut dire que l'on a remboursé 1 200 000 de capital en un an. Vous êtes des magiciens.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

2022, ce n'est pas bon.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas bon du tout.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On va le retrouver après.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne veux pas vous mettre en difficultés plus que ça, mais est-ce que 2021 intègre les 1 200 000 euros ou pas ? c'est impossible.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Non, cela fait 2 644 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour le budget, il va falloir que ce soit un peu plus clair

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Au niveau de la perspective 2021, c'est fait. On passe à la perspective 2022.

Les charges à caractère général, nous essayons de les maîtriser au maximum et nous avons inscrit 1 900 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne vais pas utiliser le même ton ironique que Madame QUINTANA, mais comment allons-nous maîtriser ces 1 900 000 euros si dès que l'on a des chantiers, je pense à la Rouréda, on les transfère à des entreprises privées que l'on paye en fonctionnement pour ce type de travaux.

On n'y arrivera jamais à maîtriser.

On va bientôt récupérer le Clos du Bois, mais pas de suite vu les problèmes ; la Rasclose dans pas longtemps, certainement avant la fin du mandat. Comment, avec ce mode de fonctionnement vous pensez maîtriser les dépenses de fonctionnement ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est au niveau de l'économie de tous les bâtiments qui sont très énergivores.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

La masse salariale ne fait pas partie du chapitre 11, Monsieur le Maire, c'est le chapitre 12.

On est d'accord que les fluides vont nous permettre d'économiser. Quand on paye un investissement plus cher de 300 000 ou 400 000 euros, le fait que l'on soit en auto consommation, que l'on réduise la facture énergétique, sachant qu'il va falloir 15 ou 20 ans pour rentabiliser l'excédent d'investissements que l'on a mis.

Le calcul est relativement simple.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il peut y avoir de la mutualisation

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est vrai, qu'à coups de photocopieurs pour arriver à 400 000 euros, ça va être chaud.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Juste pour exemple, ce que j'ai pu constater du relevé du diagnostic « l'ensemble des travaux de réhabilitation énergétique permettra de faire une économie sur la facture d'électricité de 5 900 euros hors taxe ».

On est quand même loin des montants que vous annoncez.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dire en criant haut et fort, on va faire de l'auto consommation, bravo.

Mais en matière budgétaire, en matière de dépenses de fonctionnement, l'impact sera plus que minime.

Le différentiel d'investissement supplémentaire pour arriver à cette auto consommation, jamais vous ne le compenserez dans le cadre d'un mandat, voire deux.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est une question qui a été évoquée en commission et nous étions en comité réduit.

On va reparler de l'école maternelle, si les travaux pour enlever la charpente qui n'étaient pas nécessaires ; d'ailleurs Monsieur GRAU avait repris l'intégralité de ce qui était nécessaire ou pas.

Si en enlevant le toit pour poser des panneaux photovoltaïques, cela coûtait plus ou moins cher que l'économie que l'on allait réaliser en énergie sur quinze ans.

S'il faut mettre 1 724 000 euros au hasard, on fait 50 000 euros d'économies sur quinze ans. Mais nous n'avons pas fait d'économies.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On peut voir les choses différemment. Même si nous n'avons pas fait d'économies et c'est vrai que nous avons besoin d'en faire.

Il y a d'autres côtés à regarder ; le confort des gens qui y travaillent

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est une question de proportionnalité.

Quel est le coût du confort des gens ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sincèrement, cela manque de crédibilité de dire que c'est une opportunité.

Mettre le confort des enfants dans le même panier, c'est honteux.

Le fait qu'il y ait des panneaux photovoltaïques sur le toit ne change rien pour le confort des enfants. Nous n'avons jamais critiqué le reste des travaux qui sont dans le seul intérêt des enfants et des enseignants.

Intervention de Monsieur François COMES

Monsieur FRANCES, si vous voulez bien comprendre ce que je racontais sur ce sujet car vous êtes en train de déraper complètement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Personne ne comprend, je ne suis pas le seul.

Intervention de Monsieur François COMES

Je vous ai parlé de majorer l'isolation. Ce ne sont pas les panneaux photovoltaïques qui vont faire l'isolation de la toiture, cela passe par l'isolation propre.

Cette isolation propre actuelle est en deçà des conditions normales. C'est pour cela que l'on refait. Ce n'est pas pour faire plaisir et se faire plaisir.

Et pensez quand même que globalement ce qui revient à la commune, c'est entre 15 et 20% du montant global, puisque nous sommes subventionnés à hauteur de 80%.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ça m'énerve et vous avez toujours été comme ça. Le fait qu'il y ait 85% de subventions, cela ne justifie pas d'augmenter un montant de travaux. L'argent qui vient, il vient de la Communauté de Communes et nous payons nos impôts à la Communauté de Communes. L'argent vient de la Région, il vient de l'État. On paye de l'impôt sur le revenu, c'est de l'argent public.

Vous le comprenez, ce n'est pas parce que la commune auto finance à hauteur de 15% que vous pouvez justifier d'une augmentation du montant des travaux.

C'est inaudible. Et j'ai même envie de dire on prendrait cette phrase-là sortie du contexte, on l'envoie à la Présidente de la Région, à la Présidente du Département, au Préfet, ils ne comprendraient pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Effectivement, il y a le Préfet et il a validé cette idée. C'est la meilleure valorisation du plan de relance du Département. Cela participe aussi à l'effort sur l'environnement. C'est l'évolution normale.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Cela doit vouloir dire que nous ne sommes pas trop environnement, et vous oui. C'est bien de le tourner comme ça.

Ce débat, nous l'aurons encore. Il faudra bien le passer en conseil municipal. Il va falloir en parler le 13 janvier lors de l'ouverture des plis. On a donné aux entreprises les lignes directrices de ce que l'on veut faire et vous savez pertinemment ce que vous allez faire. Des « scénarii » il n'y en a plus.

Vous demandez aux entreprises de chiffrer le montant des travaux.

Peut-être que dans le cadre d'une étude, vous prévoyez deux options ou deux hypothèses, je veux bien. Mais vous savez où vous voulez aller.

Quand on voit le montant que vous investissez dans l'école maternelle, je tremble à l'idée de ce que vous allez mettre à l'école primaire où la situation est nettement plus délicate.

Comment allez-vous le financer ?

On vous a laissé un endettement de 1 500 000 euros au bout de douze ans de mandat et en une année vous le doublez.

Tout cela pour un projet phare qui est autofinancé à hauteur de 15%, c'est ce que vous dites.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Concrètement on est à plus de 1 200 000 euros, je vois ce que dit l'audit, à savoir « l'hypothèse un la plus basse 530 300 euros, l'hypothèse deux la plus haute 650 300 euros ».

Et nous on est à 1 700 000 euros.

Mais, ne nous faites pas dire ce que l'on n'a pas dit, c'est que nous sommes sensibles au confort des personnels et des enfants

Intervention de Monsieur François COMES

Merci de le reconnaître.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Nous ne l'avons jamais remis en question

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur le Maire nous nous connaissons depuis quelques années et j'ignorais que le confort des employés vous tenait temps à cœur et j'en suis ravi.

La preuve en est pour les ateliers on va lâcher à peu près 1 900 000 euros avec l'aménagement pour le confort des employés.

Attention il ne faut que cela se fasse au détriment du reste de la population. Là on parle d'une centaine de personnes et nous sommes 5 600 sur la commune.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les charges de personnel, la prévision pour 2022 est de 3 850 000 euros qui était de 4 000 000 d'euros en 2021.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous allez réessayez de nous faire passer ce qui n'a pas marché en commission, et vous pensez que je ne vais pas réagir. C'est avant ou après décision modificative ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Quand je dis 4 000 000 d'euros, c'est après décision modificative.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous comparez votre prévisionnel 2021 à un compte administratif. Sommes-nous d'accord là-dessus ? Vu que le projeté va devenir le compte administratif et que l'an dernier les 180 000 euros, à aucun moment, vous ne les avez posés sur le budget.

Si on suit votre logique de fonctionnement, l'année prochaine nous aurons à nouveau une décision modificative en matière de masse salariale de 100 000 ou 150 000 euros parce que vous n'aurez pas assez ou vous aurez recruté.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Espérons que non

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Espérons surtout pour nous.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce serait une possibilité par des non remplacements de personnel en départ retraite

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous savez pertinemment que l'on ne pourra pas le faire. Dans certains postes, nous sommes à flux tendus. Si vous me dites qu'à l'urbanisme, vous n'allez pas remplacer la personne qui s'en va, c'est impossible.

Il y a des « postes clés ». Et le problème, c'est que cela va vous être imposé, vous n'aurez pas le choix.

Alors que là vous avez eu des choix qui ont été plus que litigieux.

On ne peut pas tout passer en Communauté de Communes, il faut bien que l'on en garde un peu.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Les autres charges de gestion courante, le concours au monde associatif sera cette année encore maintenu à un niveau élevé avec une enveloppe de subventions de l'ordre de 190 000 euros.

Les dépenses de fonctionnement globalement sont évaluées à 6 700 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce que vous appelez « un niveau élevé » pour les subventions aux associations n'a jamais été aussi bas sur la commune.

Vous avez fait des coupes drastiques pour certaines associations, donc vous baissez d'années en années la participation de la commune aux subventions des associations.

Donc, le terme « encore maintenu à un niveau élevé » c'est un « copier/coller » qui date de 2019, mais il n'est plus valable. C'est aussi un choix politique de moins aider les associations au niveau financier.

Assumez-le.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

L'évolution des recettes de fonctionnement, on avait pris en engagement de ne pas augmenter les taux des taxes foncières, mais nous avons besoin de ces leviers. On augmenterait de 5%, taux qui serait alors fixé à 40.64% contre 38.70% en 2021.

On reste quand même bien en-dessous.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est quelque chose qui fait un peu mal. Vous l'avez dit courageusement et votre rôle n'est pas facile car c'est Monsieur François COMES qui a promis de ne pas augmenter les taux.

Quand j'ai lu il y a 22 ans, je n'ai pas eu besoin de lire la suite. On connaît la fin du film avant de le regarder.

Promesse non tenue, vous avez eu le courage de le dire. J'oublie l'hypothèse du mensonge car vous l'avouez ; je dis mensonge, mais c'est de l'incompétence. Quand on promet quelque chose au moment de la campagne pour gratter des voix, car c'est le cas.

Je ne me suis jamais risqué de parler de maintien des taux car on connaissait la situation financière. On savait qu'elle allait être la tendance.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Mais nous on ne le savait pas.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il fallait venir en conseil municipal. Il faut lire les budgets, tout est public.

Vous me parlez de levier fiscal qui est essentiel.

Vous avez un levier qui consiste à faire des cessions d'immobilisation, c'est-à-dire des cessions de terrains de la commune.

On va voir par la suite que vous envisager 1 300 000 euros de cessions d'immobilisations, ça c'est un levier. Les cessions de terrains sont des recettes d'investissement.

Deuxième levier possible, ce sont les leviers des prélèvements. Il y a le prélèvement de fiscalité locale, vous l'avez dit 22 ans d'effort par l'ensemble des municipalités : Maire Monsieur SALGAS, Maire Monsieur OLIVE, Maire Madame VILLARD.

Un an et demi de présence « pan ». Le Covid je ne veux même pas l'entendre car ce n'est pas du tout la raison.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Vous ne l'auriez pas fait ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne suis pas là, Monsieur GRANAT vous l'auriez fait ? A quoi ça sert de dire cela ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Malheureusement, les choses évoluent. C'est formidable d'avoir tenu 22 ans.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous un an et demi par contre. La résistance de votre équipe n'est vraiment pas à la hauteur de toutes celles qui sont passées auparavant.

Le levier fiscal 22 ans, vous augmentez de 5%.

J'ai fait une simulation toute simple sur ma taxe foncière. J'ai une petite maison au Boulou d'une centaine de mètres carrés. C'est une hausse qui pèsera entre 60 et 70 euros par an. Il s'ajoute à cela l'augmentation des bases prévue par l'État de 1.5% ou 2%. Donc, tous les ans je vais payer en impôts et ce à compter de l'année prochaine, 80 euros par an.

Il va y avoir des retombées financières pour les contribuables de la commune.

Les représentants de Véolia nous ont dit clairement dit qu'il y avait un taux d'impayés important.

Cela veut dire qu'il y a une paupérisation de la population et les gens ont de plus en plus de mal à payer, et que fait-on, on augmente le taux des impôts locaux.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il n'y a plus d'impôts locaux sur la taxe d'habitation, ce sont les fonciers.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour votre information, c'est un impôt direct local.

Vous parlez de la taxe d'habitation qui a disparu. Quand on n'a pas de revenus en France, la taxe d'habitation n'était pas payée. Vous pouvez me faire confiance, c'est mon travail.

Le deuxième levier de prélèvement et le dernier sont les taxes d'aménagement, on va en parler tout à l'heure. Vous activez le levier le plus fort, c'est-à-dire le taux maximum est à 5%, on met à 5%.

Quel message passe-t-on aux personnes qui ont envie de s'installer sur la commune ?

On augmente les taux d'imposition. Vous allez déposer un permis de construire, vous allez payer en plus une taxe d'aménagement supérieure.

Voilà le message que vous envoyez.

Si cela n'avait pas été envisagé auparavant, nous sommes sur des cas d'amateurisme évident, et je pèse mes mots.

Enfin, le dernier levier ce sont les emprunts. Il y a en un non utilisé mais que 90% des communes utilisent c'est la ligne de trésorerie ; on peut compter sur vous pour l'utiliser tous les ans d'après ce que j'ai compris.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cela n'a aucun impact.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Pour vous, il n'y a rien comme impact.

Madame QUINTANA l'a très bien dit et je suis d'accord avec elle, on vit à découvert.

Ce n'est pas parce que l'on anticipe un remboursement d'un emprunt de ligne de trésorerie que l'on n'a pas emprunté.

Donc, emprunt en investissement, un an d'exercice et 2 300 000 euros d'investissements cette année. C'est ridicule. Vous empruntez 1 200 000 euros et vous prévoyez pour l'année prochaine 1 300 000 euros.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Effectivement, on active un peu tous les leviers. On est peut-être ambitieux et vous allez voir le programme d'investissement par la suite.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous n'êtes pas ambitieux, c'est un suicide.

Je ne m'énerve pas contre vous, je regarde Monsieur le Maire. Vous êtes en train de prendre un virage pour la commune, et à ce rythme-là vous aurez du mal à afficher un taux moyen national ou départemental inférieur au nôtre.

Je vous rappelle quand Monsieur SALGAS a choisi de maintenir les taux, et il a été remarquable, nous avons un des taux de taxes foncières bâtis les plus élevés du département pour de multiples raisons. Il y avait énormément d'investissements, etc...

Est-ce que l'on va refaire la même ? Est-ce qu'à la fin de votre mandat on aura de nouveau un des taux de taxes foncières les plus élevés du département des communes de notre strate ?

On ne peut pas l'entendre. On ne vous a pas demandé de prendre la prise de risque à ce niveau-là.

Vous montez des projets que vous n'avez pas présentés lors de la campagne, vous montez des projets sur des opportunités. On ne vous a jamais demandé cela.

Vous n'avez pas été élu pour appeler et emprunter de l'argent « à tire larigot » pour monter des projets au fur et à mesure des opportunités qui s'offrent à vous. On n'est pas au Monopoly ici.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Il y a quand même des investissements qui ne sont pas des opportunités et qui sont un peu incontournables.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous allez me dire les 15% de fonctionnement

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le déménagement du centre technique municipal qui doit représenter 1 770 000 d'euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est une blague. Est-ce que vous savez, ou est-ce que vous avez une idée de ce que pèsent les 15% d'autofinancement de l'école maternelle pour le budget de la commune ? C'est combien ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Ce qui reste sur les 15%, ça doit être dans les 400 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, 15% d'un 1 300 000 euros, ça fait 1 700 000 euros et pas 400 000 euros.

Je l'ai calculé et vous allez voir que cela pèse un peu plus de 10% du montant que vous empruntez.

Ne me parlez pas de l'école, arrêtez de vous cacher derrière l'école.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Tout se cumule. Et on parlait tout à l'heure du déménagement du centre technique municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On va en parler tout à l'heure.

C'est extrêmement dangereux et vous n'avez certainement pas tous les éléments pour pouvoir faire prendre des risques à la commune à la deuxième année du mandat.

Intervention de Monsieur François COMES

Le plan pluriannuel d'investissement va vous être présenté. Je vous rappelle que dans le débat de l'année dernière, cela avait déjà été fait.

Pour rappeler un peu le discours de Monsieur FRANCES, on n'a pas l'esprit très suicidaire chez nous, mais par contre nous avons peut-être des ambitions.

Nous avons des choses à mettre en œuvre par rapport à un respect environnemental, à un respect des dispositions d'attractivités que l'on veut pour la commune.

Si on ne veut pas emprunter, on ne pourra pas faire l'investissement qui rendra la commune forte.

A côté de cela, tout ce que l'on voit comme apports extérieurs, notamment en financement et investissement venant du privé et je parle de VAILLS, on va parler du Distriport.

Nous sommes sur des dispositions d'attractivités sur l'aménagement urbain qui sont de fortes perspectives pour l'avenir local, y compris en création d'emplois, et personne n'en parle.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Personne n'en parle. Aujourd'hui il n'y a aucun de vos projets permettant une création d'emplois. Si vous parlez d'une cession de terrains à un opérateur privé qui lui va créer des emplois ; vous me l'avez reproché lors de la campagne lorsque j'ai présenté le projet VAILLS, vous n'allez pas vous en servir maintenant. Pitié, arrêtons.

Vous sortez inepties sur inepties parce que vous me parlez d'attractivités du territoire, et les seuls indicateurs que regardent les nouveaux arrivants, sont le taux et ce qu'ils vont payer en déposant un permis.

Et vous, vous augmentez les deux.

C'est cela que vous appelez augmenter l'attractivité du territoire, mais pour qui ?

Intervention de Monsieur François COMES

Faire venir un collège, ce n'est pas une attractivité supplémentaire ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Merci le Département. On fait un emprunt pour le collège aussi ? Arrêtons de tout mélanger.

Intervention de Monsieur François COMES

Arrêtons de déraper, Monsieur FRANCES s'il vous plaît.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne dérape pas car je suis sincère et je suis dans la ligne droite de ce que j'ai toujours dit.

Le collège est financé par le Département. Si vous commencez à mélanger tout et n'importe quoi pour dire que vous augmentez l'attractivité du territoire.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'aimerais préciser un point car nous sommes dans un débat démocratique.

Techniquement, pour être plus trivial, nous avons deux leviers.

Je suis salariée et demain je veux m'acheter un super téléviseur. J'ai deux options, soit je veux mon téléviseur de suite et j'ai de la chance car mon employeur m'a augmentée et j'ai plus de rentrées d'argent. Soit, je n'ai pas d'augmentation de salaire, mais je veux mon téléviseur de suite, je vais faire un emprunt.

Je suis tellement ambitieuse que non seulement je vais faire un emprunt mais en plus je vais aller demander une augmentation à mon employeur. Ce n'est pas gagné pour que j'arrive à le payer tout cela.

C'est ce que vous êtes en train de nous présenter.

Dire que l'on a un projet ambitieux avec l'argent des autres, ce n'est pas de l'ambition, c'est de l'orgueil.

Je ne savais pas que c'était la municipalité « L'Oréal parce que je le vaux bien », mais on le frôle quand même.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous attendez un petit peu, on va voir le plan pluriannuel d'investissement. Il y a des graphiques qui sont assez parlants.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je dirais assez affligeants.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Assez parlants, je maintiens.

L'investissement pour 2022, il y a la réalisation des travaux de réhabilitation et de rénovation énergétique de l'école maternelle pour 1 725 000 euros dont la répartition sera opérée entre 2022 pour 60% et 2023 pour 40% du montant de l'opération.

La réalisation de l'école élémentaire pour 2 400 000 euros dont la répartition sera opérée entre 2022 pour 50% et 2023 pour 50% du montant de l'opération.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je crois que l'on n'en parle plus de l'école élémentaire dans la suite du déroulé.

Je vais redire ce que j'ai dit, et de façon plus courte. Pour moi, les 2 400 000 euros représentent un montant qui est largement en-dessous de la vérité. Je l'ai toujours dit et je le maintiens.

Il y a un autre élément qui est largement au-dessus de la vérité, ce sont les 85%.

Pour les 85% de financement sur l'école maternelle, on bénéficie de l'aide à la relance c'est-à-dire de la DSIL, de subventions de la Région, peut-être du Département, des fonds de concours.

Les 85% de financement sur l'école élémentaire, cela ne pourra jamais arriver, sauf si on fait appel à un maximum de fonds de concours.

C'est-à-dire que l'on ruine nos possibilités d'investissement sur des opérations qui demandaient un peu plus de maîtrise.

Intervention de Monsieur François COMES

Ce matin, j'ai vu le Sous-Préfet qui m'a dit tout ce qu'il pensait pour 2022 avec la deuxième phase du plan de relance. Il parlait effectivement de la crèche que nous avons inaugurée hier soir. Il avait emprunté pour un plan de relance pour la réhabilitation de la partie initiale de la crèche du Boulou. Mais, c'était un chantier Communauté de Communes.

Il a bien validé, et c'est pour cela que nous allons ouvrir la semaine prochaine les offres pour l'école maternelle. Une commission de marchés publics doit s'ouvrir le 08 janvier 2022, et vous êtes conviés.

Nous devons signer un ordre de validation pour que les financements du plan de relance soient effectifs à partir de cette fin d'année.

D'une manière indépendante et progressive le deuxième plan de relance 2022 sera pour l'école élémentaire. Et j'ai bon espoir que l'on ait les mêmes valeurs que ce qui a été fait antérieurement.

Les justificatifs tiennent compte d'un défaut de sécurité incendie dans l'école primaire, les défauts d'isolation de l'école primaire, le défaut d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. Tout cela va être repris dans ce cadre de travaux.

Actuellement, on a un avant-projet sommaire de l'architecte qui nous a proposé d'organiser une réunion de concertation avec les personnels, les instituteurs et la directrice de l'école primaire.

Nous sommes « dans les clous », et nous n'avons plus qu'à attendre le financement qui devrait arriver sous peu.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous attendez le financement pour l'école élémentaire ? Ecole élémentaire que vous allez financer à partir de 2023 ? Ah, 2022.

Cela veut dire que la même année, on va financer toutes parties des deux écoles ?

Les mots me manquent.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Sur les deux écoles, le fonds de concours de la Communauté de Communes, vous l'estimez à combien ?

Intervention de Monsieur François COMES

S'il reste 20% pour la commune, c'est 20% pour le fonds de concours de la Communauté de Commune pour l'école.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes dans la majorité et vous vous moquez, le mot est peut-être fort, mais vous méprisez l'opposition.

Je sais ce que c'est, j'étais à votre place avec Monsieur BOUSQUET. Ce n'est pas pour vous que je dis cela Madame MOSSÉ, c'est surtout pour votre fête de liste.

Ce qui fait peur et je reviens sur cet hôtel, c'est signé, il n'y a pas de problèmes ; vous voyez qu'il y a des éléments que nous ne maîtrisons pas, des impondérables et des choses qui ne se font pas car elles ne se font pas.

Partir sur un taux de financement de subventions à 85% sur l'école primaire, j'espère me tromper et je vous regarde droit dans les yeux, je suis convaincu et je vous le dis, car j'aime prendre des risques et je fais un pari qui est dangereux pour la commune, que pour arriver à un tel taux de financement de subventions, il va falloir que l'on injecte des fonds de concours à outrance à volonté.

On en reparlera quand on fera le compte administratif et que cette opération sera financée entièrement.

Voilà ce que je vous dis.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a l'acquisition et les travaux d'un local industriel « SOCALI » pour le nouveau centre technique municipal avec des travaux pour un montant de 1 770 000 euros.

La réalisation d'un programme de voirie pour un montant de 540 000 euros.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je pense que nous sommes plus nombreux dans cette salle que lors de la commission. Peut-être serait-il souhaitable dans une dynamique pédagogique d'expliquer comment vous en êtes venus à envisager et proposer le vote de l'achat de cet ensemble immobilier SOCALI.

Je vous écoute.

Intervention de Monsieur François COMES

Dans le cadre de la dissolution du Distriport, il y avait une nécessité de délocaliser le centre technique municipal. Je voulais annoncer que cet espace vu de l'entrée du Boulou et du territoire par la RD900 qui surplombe un parking de camions et une zone économique qui ne ressemble à rien du tout, il fallait retrouver quelque chose de plus attractif visuellement pour des dispositions autrement plus agréables pour les riverains et créateurs d'emplois à la clé.

L'aménageur qui a été retenu va nous financer avec le rachat et la clé de répartition entre la Chambre de Commerce, la commune du Boulou, la commune de St Jean Pla de Corts et le Département sur une base de 1 500 000 euros.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je pense que la phrase a été mal formulée et que c'est une coquille orale.

Quelqu'un qui finance un rachat, est une personne qui achète. Donc, il ne finance pas en plus ce qu'il paye à la commune.

Cela donnait la sensation d'avoir de l'argent en plus que l'on n'aura pas.

Intervention de Monsieur François COMES

Lorsque l'on fait ce genre de démarches par rapport au travail et au plan d'aménagement qui sera déposé probablement en fin d'année.

Il est clair qu'en déménageant sur une friche industrielle, et que je développe beaucoup dans le cadre du développement économique à la Communauté de Communes pour requalifier et éviter de bétonner sans limitation.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Une friche est un local neuf. Le terme « friche » n'est pas du tout adapté. Le local est neuf et n'a jamais été affecté à ce qui était prévu.

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez quand même un contre sens de réalisation. Qu'appelle-t-on friche industrielle ? C'est un bâtiment neuf ou pas qui est vacant.

C'est un bâtiment fortement qualitatif, sur le plan architectural c'est une belle friche.

On tombe dessus par rapport à un coût représentatif. Quand je dis délais de réalisation, si l'on veut créer un autre centre technique municipal, il faut un terrain viabilisé, déposer un permis de construire, revalider et reconstruire. Cela prend minimum deux ans, pour ces travaux cela prend trois mois.

Cela nous fait gagner du temps sur la partie aménagement du Distriport qui vous sera présenté lors du prochain conseil municipal.

Cela fera partie de l'évolution positive pour à la fois nos personnels des ateliers avec un espace beaucoup plus vaste, intégralement en rez-de-chaussée avec des bureaux très attractifs. Tout cela est un plus.

On doit signer un compromis prochainement et si cela vous dit on vous le fait visiter pour vous rendre compte de cet espace.

Ce que je tiens à rappeler c'est que nous avons organisé une visite préalable avec les chefs de services des ateliers et le personnel environnant de la collectivité pour voir dans quel intérêt cela pourrait être utilisé. Il y a eu accord de perspectives totalement unanime.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

Est-ce que l'espace foncier qui est sous l'emprise de SOCALI sera suffisant pour accueillir les services techniques et les bureaux au niveau du parking ? Y aura-t-il assez de places pour les véhicules des techniques et du personnel ? Sachant que nous sommes sur un environnement clos et que si sur la chaussée viennent se garer des camions et les véhicules, cela peut être problématique.

Intervention de Monsieur François COMES

Il y a tout un espace devant le bâtiment, derrière le portail qui pourra servir de parking pour le personnel. Quand vous viendrez le visiter, vous verrez que l'intérieur est très vaste et permet de stocker les balayeuses et avoir quelque chose de viable pour nos ateliers.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Merci pour l'invitation, Monsieur le Maire nous y répondrons favorablement. J'ai vu les extérieurs mais je n'y suis jamais entré. D'après ce que j'ai entendu dire, le local est en excellent état.

Je suis convaincu qu'il y aura des aménagements obligatoires, notamment des ajouts de bureaux, etc..., tout cela va ajouter à l'enveloppe.

Je voulais être concis, car dans ce type de débat c'est un peu le dernier qui parle qui a raison.

Vous avez et vous avez raison de le rappeler que la municipalité précédente a investi dans ces ateliers. La commune du Boulou a investi sur les ateliers les dernières années avant que vous n'arriviez, c'est-à-dire 2017/2018/2019 à peu près 400 000 euros de travaux il y a trois ans.

Vous nous dites, et sur les termes choisis je ne suis pas du tout d'accord mais c'est vous le patron, que vous étiez obligés de l'enlever sinon on ne montait aucun projet.

Pour moi, ce n'est pas audible car à aucun moment vous avez étudié l'hypothèse de l'aménager de façon paysagère et de l'intégrer là-dedans.

Vous mélangez aussi avec le parking des camions de Lorry-Rail qui sont deux entités différentes. On aurait pu très bien différencier l'un de l'autre.

Ne me parlez pas d'obligations de déplacer les ateliers, alors que les boulouneccs, dans leur ensemble, ont payé 400 000 euros de dépenses très récemment et que ce bâtiment va être détruit.

Quand j'entends, on est obligé de le faire ; cela va coûter 1 770 000 euros frais de notaire inclus, certainement environ 200 000 euros d'aménagement, soit au total 1 900 000 euros en tout pour être gentil.

Ce que vous mettez vous, ce n'est peut-être pas ce que j'aurais mis, c'est pour cela que je donne mon opinion.

1 900 000 euros les ateliers, plus 400 000 euros, donc pour moi c'est un projet à 2 000 000 d'euros.

Lors d'une réunion avec ces gentils opérateurs privés, on a essayé de nous faire croire que la vente des terrains permettrait de couvrir la plus grande partie du montant des dépenses.

Cela veut dire que l'on va vendre des terrains autour de 2 000 000 d'euros. C'est ce que l'on peut comprendre en prenant un raccourci.

Or, quand on regarde votre débat d'orientations budgétaire, notamment au niveau des conclusions, on voit qu'en investissement vous prévoyez une cession de 1.3 millions d'euros.

Nous aussi, on travaille. Quand on décompose ces 1.3 millions d'euros, on a les 585 000 euros de l'hôtel qui n'en est pas encore un, on a les 85 000 euros des parcelles qui devaient être scindées et qui ne l'ont pas été, nous en avons parlé.

Il n'est pas difficile de déduire la part correspondant à l'autoport, à savoir 690 000 euros.

Première réunion, on nous dit que l'on va autofinancer cette opération qui ne coûtera rien au boulouneccqs, on va autofinancer cette opération par la cession de terrains.

C'est impossible ou alors vous vendez pour 2 000 000 d'euros de terrains.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est en liquidation du boni du Syndicat Mixte qui est sur 2023.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Sauf que le boni est partagé entre tous. J'ai siégé au Syndicat du Distriport.

Ce que vous devriez percevoir pour financer les ateliers, c'est plus que le boni. Je le sais.

Vous êtes entrain de nous dire, et « Dieu sait que j'aime les ateliers municipaux » car il y a des gens que j'apprécie énormément, que vous allez faire financer par les boulouneccqs, via un emprunt sur vingt ans, à savoir une génération, des ateliers que vous n'étiez pas obligés de transférer et qui vont coûter la modique somme de 1 400 000/1 500 000 euros.

Je vous alerte vraiment et je ne sais plus comment vous le dire. Ce qui m'inquiète le plus, c'est que cela vous fasse sourire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

D'un autre côté, l'entrée de ville va être d'une grande attractivité.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame MOSSÉ, je n'ai jamais dit qu'il ne fallait pas un projet en entrée de ville. L'opportunité politique, cette fois-ci dans le sens noble du terme, est que de monter un projet là elle est réelle. Des camions, ce n'est pas beau on est d'accord.

On pouvait le faire sans marteler les finances de la commune, sans faire payer aux boulouneccqs.

J'habite au Mas Blanc et que les ateliers soient au Distriport ou à la SOCALI, je m'en « contrefous ». Je vous le dis sincèrement et je pense que pour la majorité des habitants du Boulou, le fait que les ateliers soient là-bas et plus là-bas, ça n'a aucun impact.

Ils vont vivre mieux ? Les ateliers, ils arrivent, ils chargent et s'en vont car ils travaillent à l'extérieur.

Cherchez la logique, là-dedans.

Je vois que Monsieur le Maire ne risque pas de me répondre vu qu'il discute.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous attendez de voir la rétrospective sur cinq ans, on va quand même s'apercevoir, que oui on fait de gros investissements et c'est ambitieux pour démarrer.

Oui, on fait des emprunts mais sur cinq ans les choses vont se régulariser.

Et ce qui impactera vraiment le boulouneccq au niveau financier, c'est l'augmentation de la taxe foncière ou de la taxe d'aménagement, mais pas le reste.

Cela va se régulariser sur le temps.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Cela veut dire que les emprunts n'impactent pas les boulouneccqs.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Vous achetez une maison, vous faites un emprunt sur vingt ans.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous me faites vraiment peur, il faudra que l'on discute.

Le problème, ce n'est pas vous qui me faites peur, c'est le Monsieur juste à côté. Quand Monsieur COMES était adjoint à l'urbanisme, j'étais adjoint aux finances et le Maire de l'époque me disait « attention on serre », et là plus personne ne le dit.

Donc, je me dois dans les intérêts de la commune de vous alerter sur tout ça.

Le projet est très bien mais il coûte trop cher aux habitants. Et surtout concernant le déplacement des ateliers, il faudrait me prouver par « A plus B ». Il aurait pu être évité et à ce moment-là vous auriez fait une opération extraordinaire.

Vous vendiez des terrains, certes un peu moins, vous faisiez une plus-value. On avait des recettes d'investissement qui vous auraient permis de faire autre chose dans l'intérêt de la population.

Les ateliers, ce n'est pas dans l'intérêt de la population, ce n'est pas un équipement public qui profite aux habitants.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Bien sûr, que c'est ambitieux. Vous pouvez monter un aéroport, c'est super ambitieux. Mais si vous n'avez pas les moyens de vos ambitions, je suis désolée mais ce n'est pas possible.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Peut-être que l'on va voir après que l'on se donne ces moyens.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous n'arrêtez pas de nous dire que vous ne savez pas ce que vous allez faire. Vous avez une politique d'opportunité. On verra bien l'année prochaine ce que l'on fait.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Attendez, on va y arriver.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Chaque fois que vous nous présentez un projet, c'est quelque chose qui n'était pas réfléchi précédemment. Si vous ne savez pas ce que vous allez acheter, mais que vous dépensez avant, honnêtement c'est inquiétant.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On vous dit tout et après vous allez voir au niveau du financement l'articulation et comment c'est étalé sur cinq à six ans.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Sur le financement de 7 000 000 d'euros, aujourd'hui on est prêt à signer si j'ai bien compris.

Quelle est la part complète qui revient au Boulou sur les 1 700 000 euros ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Là c'est un coût pour nous, on achète un local.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

Vu que l'on va signer en décembre, pouvez-vous me donner le montant ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Autour de 600 000 euros.

Intervention de Monsieur Alain GRANAT

La réponse est claire, il reste qu'à trouver 1 200 000 d'euros de plus.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je continue. La rénovation de l'éclairage public pour 50 000 euros, l'aménagement des locaux de la police municipale pour 50 000 euros, le solde des travaux d'aménagement du nouvel espace culturel en centre-ville pour 100 000 euros, la programmation des premières études relatives à la maison pour tous et à la réhabilitation du complexe des Echards pour 75 000 euros et l'acquisition de matériels pour les services techniques et de matériels informatiques pour 300 000 euros (tondeuses, camion poly benne, glutton, véhicules utilitaires, épareuse et broyeur, ...)

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous nous avez tenu en haleine avec ce Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) et je vois où vous voulez en venir. Le problème c'est que l'on ne partage pas les mêmes visions sur le moment d'investir, sur le moment de lancer cet investissement, la manière de le faire, etc...

Donc, vous allez nous dire on engage ou on investit beaucoup les premières années et après on va calmer le jeu. C'est tellement évident qu'un aveugle aurait pu le voir.

Mais le problème c'est que les répercussions financières n'arrêtent pas.

A moins, que Monsieur COMES dans sa grande mansuétude arrive au deuxième mandat, s'il est élu, et dise je vais baisser le taux de la taxe foncière. Ce dont je doute.

Essayez de comprendre. Que vous ayez une idée de mandat et je connais les compétences de votre Directeur Général qui est à côté de vous. Je sais ce qu'il vaut et je sais qu'il est en capacité d'établir un plan pluriannuel d'investissement vu que c'est de cela dont il s'agit.

Mais une fois de plus on parle de politique, on ne parle pas de technique financière.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Effectivement, les deux entrent en ligne de compte. La politique a des implications sur les investissements et la finance. C'est obligé.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

L'impact financier que l'on veut y mettre, que l'on veut, pas que l'on peut, car ce sont des choix durs. Augmenter le taux la deuxième année du mandat, je rejoins notre Directeur Général 90% de ce qui a augmenté, il le faut à ce moment-là.

Pour vous donner une image de ce que je vois « c'était une 308 décapotable et il n'y a plus de capote ».

Et ça, c'est la deuxième année.

On va en parler tout à l'heure, mais nous en avons parlé avec Monsieur PACULL lors de la commission, il va y avoir la partie « réutilisation des eaux usées ».

Cela s'impacte sur l'eau potable ou l'assainissement ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Sur l'assainissement.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Peut-on la financer sans emprunt ?

Vous attendez les subventions, j'aurais pu le deviner. Là où je veux en venir, c'est qu'il va falloir emprunter sur les budgets annexes. J'en suis convaincu, vu votre manière de procéder.

De lourds travaux pour 600 000 euros. Vous avez entendu ce que nous a dit Monsieur Jérôme BUSSON, il y a des travaux qui s'imposent à nous. Intellectuellement je me suis justifié à Monsieur PACULL en commission car je vote contre un projet, à savoir la réutilisation des eaux usées que je soutiens.

Mettre 700 000 euros en ce moment sur ce budget, c'est une fois de plus une erreur dans la période et on va devoir emprunter pour ça.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis désolé mais juste un petit retour en arrière, car je veux le dire quand même.

Lors du dernier conseil municipal, en questions diverses notre groupe a dit qu'effectivement il était trop tôt de parler du Distriport.

Ce à quoi Monsieur le Maire nous a dit « ne vous inquiétez pas, vous serez associés aux étapes de construction du projet ». J'apprends ce soir malheureusement que l'on nous prévoit une présentation terminée du projet pour dans quinze jours. Voilà tout ce que j'ai à dire.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On passe à la prospective.

Sur les charges à caractère général, à compter de 2023 on prévoit une augmentation de 1% et en réincorporant 40 000 euros par rapport à la situation avant anti Covid.

Le maintien de la masse salariale au niveau de 2022 en incluant le Glissement Vieillessement Technicité qui pourrait être compensé par des non remplacements d'agents.

Une évolution de 1% par an sur toutes les autres charges de gestion courante.

Et l'intégration des charges financières générées par le couvert d'investissement.

Côté recettes, l'évolution des produits de service est de 1.2%

L'intégration de l'assiette fiscale évoluant de 3.5% en 2021, 4% en 2022. Cela suit par rapport au programme de logements et de bâtiments à vocation économique

Maintien en valeur en 2021 des produits issus des autres éléments de ressources, la DGF, DCR, produits des jeux

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il y a d'autres éléments ? On aura les éléments chiffrés après, là on découvre.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Intégration des produits relatifs à la FCTVA engagé en 2000-1

Progression du produit de la taxe d'aménagement à compter de 2022 qui ne bougerait plus après

Un montant prévisionnel de cessions d'actifs à hauteur de 1 360 000 euros. Ce sont les terrains dont on a parlé précédemment

La dissolution du Syndicat Mixte

Souscription d'emprunt d'équilibre à un taux de 1%. Actuellement c'est autour de 0.75% au niveau de subventions du programme d'investissement qui intègre les prévisions de recettes.

On voit en détail le total de dépenses du programme.

Le total des dépenses sur cinq ans 15 795 000 euros.

Le total des recettes sur cinq ans 8 593 000 euros.

En 2022, on a un total d'investissement pour 5 409 000 euros qui va se décomposer de la façon suivante :

- la voirie communale pour 250 000 euros
- la voirie pour les impasses à terminer pour 440 000 euros
- l'éclairage public pour 50 000 euros
- la salle Jean Moulin de la Police Municipale pour 50 000 euros
- les études pour la Maison pour Tous pour 50 000 euros
- le boulodrome Hélène pour 40 000 euros
- le nouvel espace culturel pour 100 000 euros
- plantation d'arbres pour 40 000 euros
- cimetière pour 10 000 euros
- les études pour le complexe des Echards pour 25 000 euros
- l'école élémentaire 50% 1 200 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Excusez-moi, mais ce document est réellement le débat d'orientations budgétaire, c'est le Plan Pluriannuel d'Investissement.

Vous le passez rapidement et c'est là que l'on peut voir les investissements qui vont être faits. Je suis extrêmement surpris.

Vous allez me dire quoi ? que nous le savions déjà ?

Je ne reconnais pas bien les montants, des choses ont été ajoutées.
C'est ça, en fait la grosse partie du débat d'orientation budgétaires.
Excusez-moi Monsieur le Directeur mais le Plan Pluriannuel d'Investissement aurait dû nous être envoyé, c'est de cela que nous devons parler.
Ce sont des projets à 100 000 euros, notamment l'espace muséal et apparemment c'est acté, et je ne le savais pas.
Si vous avez ajouté ou modifié des éléments, à la rigueur donnez-nous les éléments que vous avez modifiés ou ajoutés par rapport au Plan Pluriannuel d'Investissement de l'année dernière, et à ce moment-là il suffira de comparer.
C'est moi qui ai tort peut-être, je m'énerve pour rien.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Vous le savez tous très très bien, le Plan Pluriannuel d'Investissement ne donne pas lieu à une délibération. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas eu de transmission d'éléments par rapport à cela. Vous aviez l'air de nous le reprocher, mais c'est normal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Il n'y a pas de délibération pour le Débat d'Orientations Budgétaire. On acte le fait que vous nous le présentez. On est dans un cadre qui est très flou

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Sur un plan réglementaire, ce sont les investissements projetés pour alimenter le débat et vérifier que la prospective tient dans une possibilité de financement global.
Ce qui vous est présenté est fait dans un souci de transparence.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est la Chambre Régionale des Comptes qui nous l'avait imposé, à l'époque.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Par souci de transparence. Le Plan Pluriannuel d'Investissement n'engage pas quand même, au-delà des éléments en dehors du Débat d'Orientations Budgétaire qui portera spécifiquement sur 2022 ; c'est une information donnée au conseil municipal.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Là-dessus, on est totalement d'accord. Je ne dis pas que vous aviez l'obligation de nous le transmettre. Je vous dis que pour un débat riche et sur des opérations qui ont été ajoutées ou modifiées par rapport au Plan Pluriannuel d'Investissement 2020, il aurait été plus logique de commenter le différentiel. Car le reste, vous nous l'avez présenté l'année dernière, si je ne dis pas de bêtises.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Pour une équipe qui se veut ambitieuse, je trouve que vous manquez d'ambitions en termes de transparence et de démocratie. Mais, c'est un point de vue.

Intervention de Monsieur François COMES

Au détail près que nous avons fait plus de commissions que quiconque juste avant nous.
Me dire que nous manquons d'ouverture et de transparence, vous « charriez » un petit peu.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est vrai que vous pouvez réunir des commissions, vu que vous n'y assistez jamais.
J'apprécie beaucoup vos trois adjoints qui participent à ces commissions, car ils sont de bonne compagnie, de très bonnes volontés, sauf qu'ils n'ont pas les réponses à nos questions.
Et vous nous le dites à chaque fois, nous faisons des commissions.
Mais lors de ces commissions, si l'on avait des éléments, peut-être que les conseils municipaux seraient plus courts. Mais ce ne sera jamais le cas, donc prévoyez le petit déjeuner pour la prochaine fois.
Au bout d'un moment, moins nous avons des informations et plus cela nous agace. Ce qui est logique.

Réfléchissez à un fonctionnement différent.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous avons quelques graphiques que vous pouvez regarder en ce qui concerne les produits, les charges. Je pense que c'est très explicite.

Il y a un graphique qui est très intéressant sur l'épargne.

Notre épargne était à 4% en 2021. On réduit car l'épargne brute n'est pas énorme.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous êtes consciente que l'épargne dont on parle n'a rien à voir avec l'endettement.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

A un moment donné, on va retrouver de l'épargne nette et grâce à l'emprunt et à l'investissement.

Je ne suis pas très politique, et je ne sais pas trop comment l'expliquer

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas de la politique mais c'est la base du travail d'un adjoint aux finances. Je suis désolé mais je ne vous en tiens pas rigueur du tout.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je le comprends mais je n'arrive pas à l'exprimer. Mais je pense réellement que ce programme d'investissement ambitieux tient complètement sur les cinq années. Certes, il va nous endetter mais au final va donner une attractivité à la ville, de l'emploi, beaucoup de choses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Que vous le pensiez, j'avoue que cela me rassure un peu.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Je ne suis pas la seule à le penser.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce n'est pas l'unanimité quand même. Que vous en soyez convaincue, quelque part j'ose espérer.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Le dernier tableau concerne le taux d'endettement qui démarre à 37.03%

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

C'est comme ça que nous allons investir. On restera toujours avec une capacité de désendettement en dessous de dix ans. Et dans cinq ans, on descend à quatre et demi.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Monsieur TEILLET, je vais vous questionner car je sais que vous maîtrisez le sujet.

On est parti sur un endettement sur cinq ans de combien globalement ?

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

En fait, la partie verte représente l'endettement qui monte. En rouge, c'est la partie du solde.

C'est à peu près 1 000 000 d'euros en 2022, 690 000 euros en 2023, 341 000 euros en 2024. Cela représente 2 031 000 euros d'endettement supplémentaire.

Le taux d'endettement demeure sous la barre des 67% et la capacité de désendettement autour de cinq ans à l'horizon 2026.

**Le conseil municipal PREND ACTE A L'UNANIMITÉ
de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'exercice 2022**

3 – ACQUISITION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « SOCALI » APPARTENANT A MONSIEUR HENRI DOUNYAC

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On revient sur le dossier SOCALI où tout a été dit.

Il s'agit d'acquérir un ensemble immobilier d'une superficie d'environ 1 900 m², sis sur deux parcelles d'une surface totale de 4 492 m² au prix de 1 650 000 euros hors frais de notaires.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Je suis joueur. Vous avez eu une marge de négociation sur ce prix ? J'imagine que oui.

Intervention de Monsieur François COMES

C'est un bâtiment qui était à la vente à 2 000 000 d'euros, le prix est descendu à 1 800 000 euros. Grâce à des discussions, nous avons réussi à obtenir un prix de 1 650 000 euros.

L'évaluation des domaines était autour de 1 600 000 euros.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'aimerais vous dire bravo, belle négociation, mais on ne peut pas.

Un, on est sur l'évaluation du domaine. Il en demandait beaucoup trop et c'est pour cela qu'il n'y a jamais eu de repreneurs. Heureusement, qu'il a eu l'opportunité d'avoir Monsieur COMES, Maire du Boulou à ce moment-là pour pouvoir vendre son ensemble immobilier.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR ET

7 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER, Alain GRANAT)

- ☛ **D'APPROUVER** l'acquisition à Monsieur Henri DOUNYAC de l'ensemble immobilier à usage d'activité « SOCALI » d'une surface d'environ 1 900 m², sis sur les parcelles cadastrées section AI n° 20 et AI n°48 pour une superficie totale de 4 492 m² au prix de 1 650 000 € hors frais de notaires.
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les actes à intervenir.
- ☛ **DE DIRE** que la dépense sera inscrite au budget communal 2022

4 – MODIFICATION DU TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous devons délibérer avant le 30 novembre, sur le taux de la taxe d'aménagement qui est à 4% depuis 2011.

Cette taxe est fixée entre 1% et 5% au choix des communes et des EPCI.

Sachant que certains travaux vont en entrainer beaucoup d'autres, nous vous proposons de passer cette taxe à 5% sur l'ensemble du territoire.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

J'avais posé la question à Monsieur TEILLET de nous chiffrer la hausse de ce taux de 4% à 5% pour quelqu'un qui construit une maison classique de 100 m².

Quel est l'impact financier ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

400 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

400 euros pour une maison tout à fait moyenne.

Autre question, ce n'est pas un piège mais elle coule de source, en matière de recettes combien cela va rapporter à la commune par an si on est sur le montant actuel ?

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

20 000 euros

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

20 000 euros. Cela veut dire que la commune est dans un tel embarras qu'on augmente une taxe, qui est la taxe des nouveaux habitants de l'ordre de 15 000/20 000 euros.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est que l'impact au niveau de l'individu est sans commune mesure par rapport au bénéfice au niveau de la commune. Ce que représente 20 000 euros sur le budget de la commune est complètement disproportionné par rapport à ce que représente pour un nouvel arrivant 400 euros à payer en plus.

Intervention de Monsieur François COMES

Dans une situation équivalente, ce que l'on vient de vivre. Dans une évolution de constructibilité, notamment au Distriport, notamment sur un hôtel qui va arriver, notamment sur des dispositions élargies, les taxes foncières vont monter et cela va impacter autrement.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Cela va impacter tous les gens.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Tous les gens sont impactés.

Intervention de Monsieur François COMES

Cela va impacter aussi les recettes mais au-delà des 20 000 euros que l'on vient d'annoncer.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Et bien, arrêtez de gérer avec les pieds.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR ET
7 CONTRE (Mesdames Claudine MARCEROU, Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER, Alain GRANAT)**

- ☛ DE FIXER le taux de la part communale de la taxe d'aménagement à 5 % sur l'ensemble du territoire communal
- ☛ DE DIRE que la présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

05 – AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION SERVICE PUBLIC « CASINO »

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

On a un contrat de concession au Casino qui date d'août 2016. Le Casino a eu beaucoup de difficultés avec le Covid, tout le monde le sait.

Le délégataire nous demande de supprimer le 2° paragraphe de l'article 5 où il était précisé qu'il fallait que le Casino utilise trois tables de jeux et au maximum six tables.

Or, le délégataire se rend compte que malgré la reprise de l'activité en juin, que trois tables de jeux traditionnels sont vraiment un maximum et qu'il serait même possible qu'il les baisse.

Le délégataire nous demande de modifier ce paragraphe qui pourrait être remplacé.

« À titre indicatif, la société concessionnaire exploite, pendant toute la durée d'exploitation trois jeux traditionnels. Toutefois, elle peut décider librement d'augmenter ou de réduire ce nombre de jeux traditionnels exploités, sous la seule réserve de l'autorisation ministérielle susvisée.

Par ailleurs, la société concessionnaire a toute liberté pour décider quels jeux traditionnels seront exploités parmi ceux autorisés. »

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On nous a présenté ce dossier en commission. Cela peut vous paraître totalement anodin. On passe de trois tables à deux tables de jeux traditionnels.

Il m'est venu une réflexion que je maintiens et que je souhaite partager avec l'ensemble du conseil municipal.

On a un Casino qui est obligé d'ouvrir trois tables de jeux traditionnels. Cela veut dire qu'à chacune de ces tables, il y a un personnel salarié qui est dédié.

Si la première année, on leur donne la permission de baisser de deux tables, puis une table de jeux traditionnels, vous pensez sincèrement que les employés qui étaient aux tables de jeux traditionnels, le Casino va les garder ?

C'est quelque chose qui, à mon avis, est extrêmement important.

Je soutiens bien entendu comme tous les boulouneqcs l'activité de JOA car nous en avons besoin, mais je soutiens aussi les emplois.

Et voter sur cette modification sans avoir discuté avec le directeur, cela veut dire que finalement on autorise, nous conseillers municipaux, JOA à licencier le personnel qui correspond à cette table.

L'année prochaine, il n'y aura plus de jeux traditionnels et je pense que le personnel ne sera pas gardé pour la forme.

Je trouve dommage que l'on n'ait pas envisagé ce dossier de cet aspect-là.

Ce n'est pas mon poste qui va être supprimé, ni celui d'aucun d'entre nous, mais ça me paraît important.

C'est la raison pour laquelle je ne voterais pas favorablement. J'en discuterais avec le directeur du Casino quand j'irais déjeuner dans son établissement pour cet optique-là.

La volonté est de préserver les emplois sur la commune du Boulou car 90% des employés habitent sur la commune et cela va forcément toucher quelqu'un que l'on connaît.

Vous comprenez ce que je veux dire, il n'y a pas de décisions neutres.

Si cet avenant à la DSP intervient maintenant alors que la délégation de service public avec le Casino date de très très longtemps, ce n'est pas un hasard, c'est parce que la situation financière est compliquée.

Je suis d'accord, il faut donner un coup de mains au Casino du Boulou, sauf que je suis convaincu que de passer de trois tables à deux tables de jeux traditionnels, ce n'est pas lui enfoncer un coup de couteau dans le dos.

Et par contre, l'argument de si cela peut permettre de conserver des emplois ou en tout cas négocier avec le Casino, à mon avis c'est impossible, de protéger ces gens-là, et bien j'assume.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'ai une remarque plus globale. On a effectivement parlé d'une baisse car la recette du Casino était scindée entre recettes du Casino et subventions. On a bénéficié d'une perfusion qui correspond à 50% de ce que cela nous rapporte annuellement. Donc, on a effectivement touché 800 000 euros, donc 400 000 euros de subventions.

On sait que cette perfusion était momentanée car le Casino est toujours en difficulté. Dans le cas contraire, il n'aurait pas demandé la baisse du nombre de tables à exploiter, mais malgré tout on continue quand même à envisager et ces emprunts, et ces augmentations.

Vous comprenez comment la logique globale en termes de gestion financière, sachant que va nous échapper la moitié de la recette du Casino et c'est inquiétant.

Et essayez de négocier avec le Casino sur la question des tables d'une façon plus globale pour plus de synergie entre ce que l'on va pouvoir leur apporter, et de façon plus globale avec tous les acteurs économiques de la commune, car à un moment donné il va falloir s'entendre comme aussi un acteur économique de la commune avec les autres.

Car ces perfusions dont nous bénéficions, « mot magique subventions », il n'est pas magique.

Le problème du Covid est national et mondial. Et là s'attendre à ce que l'on va recevoir dont on ne sait d'où, mais qui reste de l'argent du contribuable d'un autre, ce n'est plus de l'optimisme.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

En modifiant ce contrat, c'est peut-être aussi leur permettre de rebondir et de continuer.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Ce qu'a dit Madame QUINTANA est très juste. On n'est pas là pour vous donner des leçons, mais pour essayer de juger de la manière dont vous agissez et surtout du fond.

Quand nous sommes d'accord sur un projet, je l'ai dit à Madame RICCIARDI-BRAEM en commission, nous votons favorablement, on n'est pas là pour s'opposer à tout.

Ce que l'on aimerait en retour, c'est d'écouter de temps en temps ce que l'on vous dit.

Madame QUINTANA a totalement raison. L'aide versée dans le cadre de la compensation pour la perte pour la commune du prélèvement sur les jeux, c'est-à-dire le Casino, il a été versé parce que le Casino avait fermé physiquement. Donc, pas d'ouverture, pas de chiffres d'affaires.

Je n'ai pas lu que la compensation venait justement compenser une baisse de chiffres d'affaires.

Si tous les ans, il y a 400 000 euros avec tout ce que l'on est en train de mettre en place.... Je ne sais pas s'il y a besoin de conclure pour ceux qui comprennent.

Juste pour information, avez-vous les éléments car de mémoire, on était autour de 70 000/80 000 euros mensuels de prélèvements sur les jeux.

On est à combien aujourd'hui ? Est-ce que l'on peut en parler en conseil municipal ?

On va faire autrement, on va dire qu'il y a une baisse de X% ?

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Si je peux me permettre, le mois de septembre a été un très bon mois, au-delà de ce que l'on avait l'habitude et même supérieur aux années précédentes. Le mois d'octobre a été plutôt normal. Depuis le début du mois de novembre, c'est une absolue catastrophe.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Alors que novembre et décembre étaient des mois forts.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

C'est peut-être même un des mois les plus faibles de toute l'histoire du Casino.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

On n'en a pas parlé, mais ce sera au moment du budget. Mais je voulais poser la question à Madame MOSSÉ. On prévoit combien en recettes de prélèvement des jeux sur l'année 2022 ?

850 c'est complètement absurde, et c'est là que je voulais en venir.

On dirait que vous vous mettez des ornières et vous dites 850 on les a eues les années pleines et que l'on va les avoir.

On a souvent débattu de cela avec Monsieur TEILLET c'est qu'il y a deux principes du budget qui m'intéressent, à savoir la prudence car cela amène à minorer la prévision des recettes et à majorer les dépenses. Mais non, vous faites tout l'inverse, vous majorez la prévision des recettes, pas que pour ça aussi pour les ventes de terrains, vous majorez car vous ne savez pas si ça va être vendu, mais vous majorez. Et par contre, on minore les chapitres 11, 12. Et après, on fait des décisions modificatives.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Aller expliquer à n'importe quel habitant de la commune que c'est l'année où on lui baisse son salaire qu'il va changer de voiture et faire un emprunt à la banque.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame QUINTANA, vous n'avez jamais été aussi drôle. Cela fait rire, donc ça va.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 22 VOIX POUR ET
7 ABSTENTIONS (Mesdames Claudine MARCEROU, Rose-Marie QUINTANA, Messieurs Patrick
FRANCES, Jean-Christophe BOUSQUET, Stéphane GRAU, Christophe PELISSIER, Alain GRANAT)**

- ☛ **D'APPROUVER** la modification du contrat de concession sus visé quant à la rédaction de l'article 5 de la concession permettant au délégataire d'adapter librement son offre de jeux
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ledit avenant annexé à la présente délibération.

Intervention de Monsieur Jean-Christophe BOUSQUET

En l'état actuel, on l'autorise à fermer une table. Peut-être qu'il va s'organiser pour travailler autrement, avec plus de monde et que deux tables et nous aurons des roulettes électroniques sans croupier.

06 – EXPLOITANTS DE TAXIS – Révision de la taxe pour 2022

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Nous proposons de maintenir pour l'année 2022, la redevance annuelle à 250 euros pour autorisation aux exploitants de taxis.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☛ **DE MAINTENIR** pour l'année 2022, la redevance annuelle à 250 euros par autorisation aux exploitants de taxis.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Madame MOSSÉ, c'était extrêmement courageux de votre part et vous assumez des choses qui, à mon avis pour certaines, vous dépassent un peu. Donc, bravo.

Intervention de Madame Aline MOSSÉ

Merci.

09 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VALLESPYR – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE EXERCICE 2020

Intervention de Monsieur François COMES

Vous avez été destinataires du rapport annuel d'activité pour l'exercice 2020.
Avez-vous des questions particulières sur ce sujet ?

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

**Le conseil municipal DÉCIDE PAR 27 VOIX POUR ET
2 ABSTENTIONS (Madame Rose-Marie QUINTANA, Monsieur Alain GRANAT)**

- ☛ **D'APPROUVER** le document présenté (joint en annexe)
- ☛ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'aviser le public par voie d'affichage, apposé en mairie.
- ☛ **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'adresser au Préfet un exemplaire dudit rapport pour information.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vote favorablement car je fais partie de la Communauté de Communes comme tous nos amis. Nous sommes dans la Communauté de Communes, Madame QUINTANA.

C'est un compte rendu de l'activité du personnel de la Communauté de Communes.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je n'ai pas voté « contre », Je n'ai pas « droit au chapitre ».

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je ne comprends pas. On va finir par s'opposer entre oppositions.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je suis d'accord, j'ai eu accès à la lecture du rapport. Néanmoins, je m'abstiens car je ne participe à aucun moment. Comme je le subis, je m'abstiens pour son approbation.

10 – REUTILISATION DES EAUX TRAITEES – REUT : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Il s'agit de récupérer les eaux de la station d'épuration pour permettre d'arroser les stades d'entraînement, de foot, d'honneur, l'arrosage de fleurissement saisonnier, l'hydrocurage des réseaux Véolia peut remplir ses camions et faire des économies, des besoins industriels qu'il y a dans la station d'épuration qui actuellement sont faits avec de l'eau potable. On peut imaginer d'autres utilisations telles que le remplissage des balayeuses.

Cela nous amène à un besoin annuel substituable de 29 000 m³ par an qui pourrait être fourni par cette réutilisation des eaux usées traitées.

Cela va nécessiter des eaux de qualité A et un traitement tertiaire. C'est-à-dire que l'on aura besoin d'une filtration par sable, l'eau qui va sortir de la station d'épuration sera filtrée par du sable.

Il y aura un traitement par ultraviolet et de la chloration. Il va y avoir un stockage car la quantité au fil de l'eau ne serait pas suffisante pour permettre l'arrosage. Cela nécessitera un point de stockage avec une bâche souple.

Le cabinet GAXIEU qui est spécialisé dans tout ce qui est hydraulique nous a fait une étude pour un coût total de 604 800 euros avec une aide maximum de 80%.

Comme j'ai annoncé en commission, il y a un appel à projets avec l'Agence de l'Eau sur le bassin Méditerranée et Aquitaine, le Conseil Départemental nous a dit oralement qu'il nous soutiendrait car très intéressé par ce projet, et pareil pour la Région qui devrait intervenir dans ce financement. Nous avons déposé une lettre d'intention dès décembre 2020 auprès de la Présidente de la Région.

Cela nous permettrait d'avoir des aides, que nous espérons jusqu'au taux de 80% ; et nous aurions un reste à charges de 120 000 euros.

La commission urbanisme/travaux a émis un avis favorable à cette demande de subventions.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, pas en ce qui me concerne, je n'avais pas donné un avis favorable quand vous l'avez représenté lors de la commission finances.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

On était à la demande de subventions.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Par contre, les travaux étaient en commission urbanisme. Autant pour moi.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Le coût d'adduction d'eau potable qui vous a été présenté précédemment par l'entreprise VEOLIA était de 1.64 euros le m³. Si nous réalisons cette opération avec les subventions et avec uniquement le reste à charges de 120 000 euros, le coût du m³ serait de 0.84 euros, donc on divise le coût de l'eau par deux et surtout on évite de puiser dans la ressource d'eau potable.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

C'est en tant que consommateur, donc on va réduire la facture de la commune ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

La facture de la commune, et surtout éviter de puiser dans la réserve. Les compteurs télé relevés pour les points d'espaces verts que nous avons, qui permettront d'avoir une maîtrise sur notre consommation d'eau. On est toujours dans cet optique de gérer la ressource en eau.

Après cette brève présentation, avez-vous des questions ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je suis en train de demander à mes amis si je ne change pas d'avis, mais c'est compliqué.

Je suis extrêmement favorable sur ce sujet et dès le choix du délégataire VEOLIA, on avait déjà eu cette discussion que l'on partage complètement.

Mais une fois de plus c'est le moment où vous voulez l'engager. On fait un pari sur 80% de subventions, un de plus.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

C'est un mauvais pari car cette subvention est très très sollicitée. Je ne suis pas convaincue.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Vous auriez voté cela avec déjà les travaux d'assainissement urgent à réaliser, car cela va sacrément entamer notre capacité d'autofinancement en matière d'assainissement.

J'aurais voté des deux mains.

Ce qui me gêne, c'est que le moment est mal choisi.

Est-ce que vous me dites que le moment c'est parce qu'il y a un financement maintenant et plus après ? Alors, dites-moi ça, car à un moment il faut se dire les choses afin que tout soit clair pour tout le monde.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Ça peut être une possibilité. Comme je vous l'ai expliqué, c'est un appel à projets des deux bassins Méditerranée et Aquitaine qui conditionneraient la moitié de l'opération.

C'est quelque chose qui est « dans l'air du temps », et nous avons la chance, malgré ce que dit Madame QUINTANA, d'être dans les premiers au niveau collectivité à avoir un dossier prêt. Si nous avons le financement, nous commençons demain.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Dans ce cas-là, nous voterons de façon favorable en mettant un astérisque « peur encore des 80% de subventions et peur que l'on soit obligé, et nous le serons car quoiqu'il en soit pour obtenir ces subventions là il y a toujours un décalage important et dans ce cas-là on sera obligé de faire un emprunt à nouveau sur l'assainissement en plus ».

J'en suis convaincu, on sait Monsieur TEILLET qu'il y a un laps de temps avec ces subventions qui est très long et nous l'avons vu par expérience.

Tout ceci sera consigné sur le compte rendu mais en ce qui nous concerne on votera favorablement.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

En commission, j'avais aussi indiqué que je voterais favorablement puisque de toute façon sur le principe du projet de ne pas aller puiser dans la ressource, de pouvoir utiliser de l'eau. Mais je reste inquiète toujours sur l'aspect financier.

Donc, le projet oui, pour les raisons que vous avez évoquées oui. Je réitère le vote positif que j'ai émis en commission, mais toujours avec ce bémol sur la gestion financière globale.

Là c'est sur un budget annexe spécifique mais cela reste le budget de la commune.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est noté. Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ **D'APPROUVER** les travaux prévus par le cabinet GAXIEU et, pour un montant total hors taxe de travaux estimés à **604 800, 00 €**,

☛ **DE DEMANDER** au Département, à l'Agence de l'Eau une subvention aussi élevée que possible,

☛ **DE S'ENGAGER** à rembourser au Département et à l'Agence de l'eau un éventuel trop perçu ou la subvention perçue en cas de non-respect des obligations fixés par le Département et l'Agence de l'Eau

☛ **DE PRENDRE ACTE** que :

→ l'opération éventuellement subventionnée devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides,

→ la durée totale de validité des subventions est fixée à quatre ans

☛ **DE DEMANDER** à la Région Occitanie/Pyrénées-Méditerranée une subvention aussi élevée que possible,

☛ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire

11 - ADHESION DE LA COMMUNE A L'ASSOCIATION DES CANAUX DE LA VALLEE DU TECH

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Les différents utilisateurs et principalement les Associations pour la gestion des canaux ont créé une association ayant pour titre « Association des canaux de la Vallée du Tech ».

Cette association nous propose d'adhérer avec eux pour les soutenir et avoir notre mot à dire dans ce genre de débats. Vous avez pu avoir les statuts de cette association dans les pièces jointes du conseil.

Le montant de cette adhésion est dérisoire par rapport aux chiffres fournis tout à l'heure et ne sera que de 200 euros. La commission a émis un avis favorable.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ **DE SE PRONONCER** en faveur de l'adhésion de la Commune à l'Association des Canaux de la Vallée du Tech conformément aux Statuts annexés à la présente délibération.

☛ **DE S'ENGAGER** à prévoir au budget de la Commune la cotisation annuelle prévue par les statuts

☛ **DE DONNER** tous les pouvoirs à Monsieur le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relatives

12a – CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT A POURVOIR DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PROJET (Recrutement d'un agent contractuel pour mener à bien un projet identifié en application de l'article 3 II. de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée)

Intervention de Monsieur François COMES

C'est le projet de la commune de faire connaître l'opportunité du numérique à tous les publics se présentant à l'accueil qui souhaitent s'approprier l'outil numérique.

C'est une sensibilisation aux enjeux du numérique et bien sûr favoriser l'usage des citoyens, soutenir les particuliers dans leurs usages quotidiens du numérique et accompagner dans la réalisation de démarches administratives en ligne. Dans notre personnel, on n'a pas le profil par rapport à tout cela. Donc, nous créons un emploi non permanent qui sera quand même, et c'est la discussion d'après, financé par l'État pendant deux/trois ans.

C'est un plus qui vient se greffer par rapport à ce que l'on ressent au niveau des personnes défavorisées.

Nous vous demandons de valider ce recrutement afin d'avoir le personnel pour aider les personnes en difficultés.

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

Concernant le numérique, j'ai pris rendez-vous avec Madame Danielle BAULENAS car elle a des opportunités dans la semaine pour une intervention concernant les personnes de plus de 60 ans qui veulent travailler sur le numérique. Ils seront suivis par l'Association Titulaire 66. Ce projet va commencer en janvier jusqu'au mois de mai. C'est un beau projet gratuit, j'ai reçu le responsable.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je vous remercie. C'était quelque chose qui me tenait à cœur et qui était dans mon programme.

Vous ne l'aviez pas annoncé mais il est agréable de voir que vous vous mettez à la page et que vous vous rendez compte des besoins, dans des conditions de gestion qui sont cette fois enfin raisonnables.

Intervention de Monsieur François COMES

Sans être désagréable non plus, c'est gentil de rappeler que c'était aussi dans mon programme.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Il va falloir trouver quand.

Intervention de Monsieur François COMES

Il est bien connu que je suis un affreux « jojo ».

Intervention de Madame Rolande LOIGEROT

En attendant la Maison pour Tous qui devrait arriver et j'espère que j'aurais le bonheur de poser la première pierre car je suis la doyenne de cette équipe.

Vraiment entre la pandémie, la vaccination, etc..., j'ai vraiment galéré. En plus, vous le savez il y a un changement de personnel au niveau du Stabulum puisque Madame Mélanie BELBASBAS est en congés maternité, elle est remplacée par Madame Laetitia FONT qui ne connaissait pas certains dossiers. Le Département nous a imposé d'ici la fin de l'année de refaire tout un tas de documents non transmis et que nous devons remettre au plus tard à la fin de l'année, notamment le projet sur la rénovation du Stabulum car c'est une résidence d'autonomie ; nous touchons une subvention de la part du Département. Également le projet pour la mise en location des résidents du Stabulum avec des livrets que nous avons dû établir car ils n'existaient pas.

J'ai encore une autre bonne nouvelle à vous annoncer en cette fin de soirée et je voudrais remercier les services techniques qui ont fait un travail formidable au niveau du logement d'urgence. Il a été entièrement rénové, il a fallu refaire l'escalier car il était mangé par les termites. Nous avons donc un studio en rez-de-chaussée et un appartement type 2 au premier étage. Le matériel électrique est neuf et nous allons récupérer dès que possible tout le matériel qui a été stocké au complexe des Echards. La semaine prochaine, avec Madame Catherine PEYTAVI nous allons vérifier et faire l'inventaire.

Le contrat de mise à disposition a été établi. Ce sont vraiment deux logements d'urgence. Un logement sera gardé pour les problèmes de violences faites aux femmes, les personnes confrontées à des incendies, des inondations, des accidentés de la route.

J'ai pris des renseignements concernant la mise à disposition qui sera d'un mois renouvelable un mois.

Vous serez conviés, si vous le souhaitez à venir visiter ces deux logements.

Intervention de Monsieur François COMES

Merci Madame LOIGEROT et il est important de le rappeler.

Je reviens à la création d'emploi. Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☛ **DE CRÉER** à compter du 01 décembre 2021 un **emploi non permanent** au grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie C à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- ☛ **DE DIRE** que cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984,
- ☛ **DE DIRE** que l'agent devra justifier d'une connaissance minimale des usages du numérique, d'une expérience ou un diplôme dans le secteur de la médiation numérique et sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie C, au grade d'adjoint administratif 1^{er} échelon (IB 354 / IM 332).
- ☛ **DE DIRE** que l'agent contractuel sera recruté pour une durée de 2 ans. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.
- ☛ **DE DIRE** que lorsque le projet ou l'opération ne peut pas se réaliser, ou lorsque le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat, l'employeur peut rompre de manière anticipée le contrat après l'expiration d'un délai d'un an à compter de la date d'effet du contrat initial (décret n°2020-172 du 27 février 2020). Cette rupture anticipée donne alors lieu au versement d'une indemnité d'un montant égal à 10 % de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.
- ☛ **DE DIRE** que le tableau des effectifs joint en annexe sera modifié en conséquence.
- ☛ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget au communal.

12b – CONVENTION DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICES Fonds géré par la Caisse des Dépôts et Consignation pour le compte de l'Etat

Intervention de Monsieur François COMES

On est bénéficiaire d'une subvention d'un montant de 50 000 euros pour une durée de deux ans minimum et de trois ans maximum par poste.

Cela fait partie des aides qui feront que l'on aura un personnel qui sera payé par l'Etat.
Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☛ **D'APPROUVER** sans réserve le projet de **Recrutement et accueil de conseillers numériques dans le cadre de France relance**
- ☛ **D'APPROUVER ET DE SIGNER** la convention de financement relative à ce projet avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et La Caisse des Dépôts et Consignations (CDC).
- ☛ **DE DONNER** tous pouvoirs à M. le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires au règlement de cette affaire.

13 – CONVENTION ASSOCIATION POUR L'ENSEIGNEMENT DU CATALAN (APLEC) – ANNEE SCOLAIRE 2021/2022

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Comme chaque année, je dois vous présenter la convention avec l'APLEC qui consiste à mettre à disposition de l'école maternelle pour les élèves qui ne pratiquent pas le Catalan une intervenante qui va faire trois heures par semaine pour présenter le Catalan en maternelle.

La somme est de 35 euros de l'heure, en moitié avec le Conseil Départemental et cela permet de garantir l'égalité et un accès à la culture pour nos élèves de maternelle.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Est-ce que le nombre d'heures est constant ou en augmentation ?

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Le nombre d'heures est identique. C'est reconduit d'années en années avec l'APLEC.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il n'y a pas eu de demandes particulières de la part des enseignants ?

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Non, car il y a deux enseignants de Catalan et quelquefois elles font des activités ensemble, elles interviennent dans les chants de Noël, etc...

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Vous parlez comme un livre. Pour Noël, qu'est ce qu'il va être proposé aux écoles comme animations ?

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

On va espérer que le spectacle vivant qui doit venir dans la cour de l'école avec des comédiens, qui est prévu et qui a été choisi en accord avec la directrice de l'école primaire, aura bien lieu le 14 décembre.

Cela risque d'être remis en question, car vous savez qu'il y a six classes fermées à la primaire.

Normalement c'est ce qui est prévu avec un goûter.

En maternelle, finalement le choix des maitresses a été de faire des réjouissances avec des goûters et une représentation avec un petit cadeau offert avec le budget qui était prévu.

Et bien sûr, le Père Noël.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Rien à voir, mais j'en profite. Concernant les jardins intergénérationnels, j'ai cru comprendre que Madame Emilie SERRES attendait un heureux événement et qu'elle faisait droit à son congé.

Est-ce qu'un remplaçant est prévu, comment ça peut s'articuler ?

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Nous avons posé la question à Madame Emilie SERRES pour savoir si elle connaissait quelqu'un susceptible de la remplacer. Pour l'instant, il n'y a personne.

Il y a une « maman d'élève » qui veut bien assurer car elle est disponible, mais elle ne veut pas être rémunérée pour des raisons personnelles. Il y a les volontaires habituels, à savoir Monsieur Marcel GELFI et tous les gens qui font partie du jardin intergénérationnel, mais pas d'intervenants pendant la période de maternité de Madame Emilie SERRES. Je m'en suis peinée car j'aurais bien aimé qu'il y ait quelqu'un qui puisse assurer derrière. On verra à son retour d'ici la fin de l'année pour assurer la période, mais rien n'est sûr.

Intervention de Monsieur Stéphane GRAU

Il devait y avoir aujourd'hui les élections pour le conseil municipal des jeunes et je pensais voir Monsieur Christian ERRE qui profiterait pour présenter ce projet.

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Vous pourrez peut-être reposer les questions au prochain conseil municipal.

Le conseil municipal des jeunes a pour but de créer un conseil municipal de l'école primaire. On va faire voter tous les élèves de CM1/CM2 pour élire un conseil municipal et un Maire.

Que ce conseil municipal puisse se réunir à peu près une fois par période en réfléchissant sur les projets de la commune, pas seulement pour l'école, mais comment les enfants de CM1/CM2 envisagent les améliorations pour la commune, quelles sont leurs idées, que voudraient-ils faire, etc... ?

On a eu des candidatures, on a fait des affiches, on a eu divers programmes très variés de la course à l'escargot.

Normalement, on aurait dû voter aujourd'hui. C'est vraiment dommage car tout était prêt afin que l'on puisse voter et avoir les résultats, et puis les fermetures de classes CM1/CM2.

Le conseil municipal des jeunes est repoussé à vendredi 10 décembre après-midi, si tout va bien.

Si vous n'avez pas d'autres questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer la convention entre l'Association pour l'Enseignement du Catalan (APLEC) et la commune du Boulou pour les interventions scolaires de l'année 2020/2021 à l'école Maternelle.

☛ **DE DIRE** que La Commune du Boulou s'engage à rembourser à l'Association pour l'Enseignement du Catalan (APLEC) le coût correspondant aux heures dispensées, soit :

- 34 semaines x 3 heures x 35 euros = 3 570 euros X 50% = **1 785 euros**

☛ **DE DIRE** que le Syndicat Intercommunal pour la promotion des langues Catalanes et Occitanes (SIOCCAT) s'engage à payer 30 % du montant total précité payé par la Commune

☛ **DE DIRE** que le calcul sera susceptible d'être modulé en fonction du nombre réel d'heures effectuées

☛ **DE DIRE** que les crédits budgétaires correspondants sont prévus aux budgets 2021 et 2022, article 6288 fonction 211.

14 – CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU PROGRAMME WATTY 2021-2022 / 2022-2023

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

C'est un programme qui a été proposé à l'école et cela entre complètement dans les objectifs des écoles primaires axés sur les économies d'énergie, sur le développement durable, ça va avec le jardin intergénérationnel.

Comment fait-on des économies d'énergie ?

Comment réussir à être économe, sobre ?

C'est un programme tout à fait officiel. Trois classes de la primaire sont intéressées et cela les engage sur deux ans.

Nous allons travailler avec l'ADEME et différentes autres associations.

C'est une nouveauté et nous verrons si cela fonctionne ou pas.

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

C'est une nouveauté sur Le Boulou, mais c'est quelque chose qui existe depuis très longtemps car je m'en occupais quand j'étais en activité.

Ce que j'aurais à déplorer, c'est qu'à l'époque de l'ERDF c'était gratuit et depuis que c'est ENEDIS c'est payant.

Intervention de Madame Anne LECLERCQ

Cela représente un coût sur les deux ans de 300 euros par classe.
Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☛ **D'APPROUVER** la convention de partenariat à passer avec la société Eco CO2,
- ☛ **DE FIXER** les conditions générales de mise en œuvre du déploiement du programme de sensibilisation aux économies d'énergie WATTY à l'école,
- ☛ **D'AUTORISER** Monsieur Le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération.

15 – CONVENTION D'ADHESION AU PLAN DEPARTEMENTAL DE LECTURE PUBLIQUE 2021-2027 POUR LES COMMUNES DE 4 000 A 7 999 HABITANTS

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à adhérer à la convention d'adhésion au plan départemental de lecture publique.

Vous savez tous que la lecture publique est une compétence du Conseil Départemental et que cette convention nous permet d'accéder à un certain nombre de services tels que prêts gratuits, formations, etc... pour l'ensemble des personnels.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

- ☛ **D'APPROUVER** la convention d'adhésion au plan départemental de lecture publique 2021-2027 pour les communes de 4 000 à 7 999 habitants
- ☛ **DE DONNER** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents et actes afférents à cette décision.

16 – ETABLISSEMENT CONVENTION TYPE DE PRET D'UNE EXPOSITION D'OBJETS ET ŒUVRES

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Nous avons dans le cadre de la Maison de l'Histoire la possibilité de prêter, en particulier une exposition dont la vocation est d'être itinérante.

Pour réaliser ces prêts à des tiers extérieurs, nous avons envisagé d'établir une convention de prêt.

Lors de la commission, Madame Rose-Marie QUINTANA a soulevé un certain nombre d'erreurs ou de manquements.

Si vous êtes d'accord, je vous propose de surseoir au vote de ladite convention afin de la rédiger à nouveau et de la soumettre à Maître CHICHET pour validation.

Il n'y a aucun caractère d'urgence.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Je ne suis pas contre le fait de surseoir à cette convention. Effectivement, le contrat que l'on nous a soumis n'était pas conforme.

Je répète ce que j'ai dit en commission, Monsieur Christian ERRE est absent, je suis un peu surprise et étonnée car en décembre 2019 on avait eu la question d'un prêt mais dans l'autre sens. On avait eu un dossier avec l'ASPAVAROM qui, en tant qu'association prêtait des objets à la commune, qui souhaitaient pouvoir contractualiser ces prêts. Car les prêts que faisaient l'ASPAVAROM à la commune pour des expositions étaient pour la plupart des objets qui étaient détenus et qui étaient la propriété d'adhérents à l'ASPAVAROM ; et en cas de vols ou de dégradations, il fallait que cela soit bien encadré pour les assurances.

Je suis étonnée car à l'époque on avait un souci avec cette convention. Maître CHICHET avait rédigé une nouvelle convention à ma demande car on nous avait proposé une convention qui n'en était pas une.

Je suis un peu surprise que l'on soit exactement dans le même cas de figure, même si le prêt se positionne dans l'autre sens, mais cela reste une convention de prêt avec un prêteur et un emprunteur.

Je redis ce que j'avais dit à l'époque sous l'autre mandature, mais c'est ce que j'avais exprimé « moi, je m'en suis rendue compte car je ne suis pas assez schizophrène pour oublier que je suis avocate lorsque je suis conseillère municipale et lorsque j'ai des documents juridiques en les mains, je les lis avec toute l'attention de ma fonction.

Donc, j'aimerais qu'il y ait autant d'attention que s'il n'y avait pas d'avocats dans le conseil municipal. C'est une requête.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

La commission a ce rôle-là. Vous avez été entendue et je n'ai même discuté sur la possibilité de revoir le fonctionnement de cette convention.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ de surseoir à cette délibération

17 – CLASSEMENT DE L'ÉGLISE SAINTE-MARIE AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer les démarches du classement de l'église Sainte-Marie au titre des monuments historiques.

Nous avons reçu la Direction des Affaires Culturelles d'Occitanie après un entretien provoqué par Monsieur le Sous-Préfet.

Vous savez tous que le portail est classé. Nous avons fait inscrire sous protection le reste de l'église qui a été considéré comme suffisamment remarquable pour faire l'objet d'un classement.

Ce classement nous contraint tout simplement à verser des pièces au dossier, ce que nous sommes entrain de faire avec des recherches aux archives diocésaines pour compléter les archives locales.

Aucune contrainte particulière sur le périmètre puisque nous avons également décidé de surseoir, à la demande de classement du périmètre pour éviter les contraintes au niveau de l'urbanisme.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à donner un avis favorable au classement de l'église Sainte-Marie au titre des monuments historiques

18 – DEPOT REGISTRES D'ETAT CIVIL DE LA COMMUNE DU BOULOU AUX ARCHIVES DEPARTEMENTALES DE PERPIGNAN

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

A la demande du service de l'état civil sachant que cela se fait régulièrement c'est le dépôt des registres d'état civil anciens de la commune aux archives départementales de Perpignan. Dans la mesure où ce dépôt nous conserve la propriété de ces archives, nous donne accès à celles-ci à notre demande mais permet effectivement des conditions de conservation bien meilleure que chez nous, puisqu'elles sont manipulées dans des conditions qui les mettent en péril.

Si vous n'avez pas de questions, je vous propose de passer au vote.

Le conseil municipal DÉCIDE A L'UNANIMITÉ

☛ **DE DONNER** un avis favorable au dépôt des neuf registres d'état-civil

☛ **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à cette affaire

Intervention de Monsieur François COMES

L'ordre du jour du conseil municipal est terminé. Nous allons passer aux questions diverses.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Je vais me risquer à poser une question qui n'est pas inscrite. Vous choisirez, Monsieur le Maire, d'y répondre ou pas. Ce n'est pas une question piège.

Cela concerne le bulletin municipal. J'ai envoyé deux mails auxquels je n'ai pas eu de réponses ; ces mails n'étaient pas polémiques. Je demandais si on devait refaire une proposition d'article pour la parution du prochain bulletin municipal. Je n'ai pas eu de réponse, et je me permets de poser cette question en conseil municipal.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Le bulletin municipal a été différé pour des raisons d'organisation interne. Si vous souhaitez revoir votre texte bien sûr ; le bulletin municipal ne paraîtra pas avant le conseil municipal du mois de décembre, donc après le 15 décembre.

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Des questions organisationnelles, on vous a déjà un peu chahuté sur le fait qu'il n'y avait pas assez de conseils municipaux et clairement pas assez de bulletins municipaux pour coller à la réalité du terrain.

On aura fait trois conseils municipaux pour qu'un bulletin municipal sorte. C'est compliqué avec 160 mots pour une opposition car c'est son seul élément de langage pour résumer toutes les décisions qui ont été prises en trois conseils municipaux.

Je vous alerte, essayez de respecter s'il vous plaît pour la population et l'opposition les délais.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Le bulletin municipal suivait chaque conseil municipal auparavant ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Non, pas chaque conseil mais il y en avait un par trimestre.

Intervention de Madame Sylvaine RICCIARDI-BRAEM

Trimestre ou semestre ?

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Nous avons fait trimestre, et ensuite semestre. Mais là, le problème c'est que vous nous l'aviez demandé pour fin septembre, demain nous sommes début décembre. Je vous alerte là-dessus.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'ai deux questions diverses qui sont finalement des questions que je repose chaque fois puisque je n'ai jamais de réponses.

Concernant le Clos du Bois, j'ai posé une question le 13 avril, je l'ai reposée le 28 septembre. Nous avons un problème entre le lotisseur du Clos du Bois car nous avons relevé un certain nombre de non conformités. Le lotisseur exige que les colotis constituent l'association des colotis afin de lui passer « la patate chaude ».

Les colotis se retournent contre la Mairie en disant « que faites-vous, ça coince, on ne nous délivre pas la voirie dans des conditions satisfaisantes » et le lotisseur s'amuse à « faire tourner tout le monde en bourrique » en disant que cela coince car la Mairie ne lui délivre pas les documents nécessaires.

Au final, personne ne fait rien y compris la Mairie. Les colotis refusent de monter l'ASL et je leur donne raison, car il est hors de question qu'ils prennent la responsabilité donc le coût de faire éventuellement des travaux à leurs charges ; ils ont déjà payé leurs maisons.

Vous m'aviez dit que vous alliez faire le nécessaire et que ce serait plus musclé. On avait évoqué différentes questions mais celle qui est évidente est celle de la non-conformité. C'est-à-dire qu'à partir du moment où le réel n'est pas conforme au plan, vous avez les moyens de contraindre le lotisseur.

Pourquoi vous ne vous substituez pas aux colotis conformément à l'article L 442.8 du code de l'urbanisme ?

Pourquoi ne pas lui envoyer une lettre recommandée sévère en lui disant qu'il faut qu'il fasse son travail ?

Pourquoi laisser aux colotis la responsabilité et le coût d'une telle démarche ?

Car la dernière fois, vous aviez évoqué la question « les colotis n'ont qu'à se débrouiller seuls ; ils font une consultation auprès d'un avocat, payent une procédure, ils se débrouillent ». Alors que vous avez quand même la possibilité en mettant un peu la pression de faire avancer les choses.

Ou en est-on ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

Je suis réellement très peiné de voir que je n'ai pas été entendu et peut-être n'ai-je pas été assez clair.

Je peux vous assurer que la Mairie a déjà fait plus que sa part dans cette affaire pour défendre les propriétaires et défendre les intérêts municipaux ; n'est-ce pas ce que nous recherchons tous ici ?

Souhaitez-vous que j'égaye ma dernière réponse faite en septembre 2021 ? Je vous remercie de répondre par la négative.

Comme cela vous a été dit hors commission et hors conseil municipal, tout n'a pas été forcément rendu public et si vous insistez, l'affaire peut être résolue très rapidement ; ce n'est pas une menace, mais forcément avec l'issue que vous souhaitez.

J'en resterais là pour aujourd'hui.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'ai adressé un long courrier à l'ensemble des élus de la majorité dans lequel j'évoquais l'historique de la source Molas. Vous connaissez tous cette affaire, c'est parfait.

Nous avons une bâtisse qui a presque deux siècles qui abritait la production de la source Molas qui est un véritable patrimoine industriel pour la commune. D'ailleurs, elle est sur les panneaux que vous exposez et ceux qui font l'objet de la convention de prêt que nous allons revoir ; elle est également à l'intérieur d'un livre que vous vendez et vous êtes propriétaires de cette exposition.

Et de façon tout à fait schizophrénique, à aucun moment vous n'avez écrit au juge pénal et correctionnel pour lui dire que vous vous retiriez de la procédure.

C'est-à-dire qu'aujourd'hui la commune du Boulou attaque pour un permis de construire illégal à l'époque. Elle continue d'être partie civile de cette procédure correctionnelle. Le 14 avril prochain, le juge correctionnel va ordonner la démolition à coups de pelleuse de ce patrimoine industriel de la commune.

Et accessoirement, vous devez certainement l'apprendre puisque à l'audience du 09 septembre dernier, personne ne s'est rendu à cette audience alors que vous êtes, en tant que Mairie, à l'initiative de cette procédure.

Le tribunal administratif, évidemment parce que les propriétaires étaient maladroits au moment de la restauration de ce patrimoine n'avaient pas déposé de permis de construire, a dit que les trois éléments de la commune qui disait que le permis de construire était illégal, à savoir :

- un risque inondation,
- un risque incendie,
- qu'il était en dehors de la zone de constructibilité.

Je vous renvoie la décision du tribunal administratif qui a dit que sur ces trois éléments, deux éléments étaient entachés d'erreurs de droit, tout d'abord pas de risque inondation, et d'ailleurs la buse a été changée à l'époque au début de la vente. Deuxièmement même si l'on est dans la zone du PRIF, cette bâtisse est dans la zone bleue.

Et le tribunal administratif, qui se contraint lui-même et aucun appel a été fait de cette décision, a dit que le seul élément qui justifiait que cette bâtisse ne bénéficie pas d'un permis de construire rectificatif pour valider la situation, était dû au fait que la bâtisse n'était pas dans la zone de constructibilité ; qui est un acte privé entre les colotis et que vous avez reçu un acte modificatif qui fait que la bâtisse est désormais dans la zone de constructibilité.

Elle est donc en parfaite conformité avec la légalité.

Quand allez-vous signer un permis de construire ? Si vous ne le signez pas au motif que vous avez des avis défavorables, je vous invite à défendre le patrimoine industriel que vous présentez partout au-delà des frontières du Boulou.

Et surtout à engager ceux qui émettent des avis négatifs afin qu'ils attaquent devant le tribunal administratif. Et on va voir si le juge administratif arrive à se déjuger lui-même, car il y a un principe de compétences lié.

Et dans mon long courrier, je vous invitais à consulter vos propres avocats pour avoir un avis à cet effet.

Où en est ce permis de construire ?

Intervention de Monsieur Jean-Marc PACULL

N'ayant pas l'historique de cette affaire, ni le retour de nos avocats car vous nous entraînez sur un terrain juridique dont je n'ai pas les moyens immédiats ni la compétence pour vous répondre, je peux néanmoins vous apporter quelques éléments techniques.

Le 04 novembre 2021, un courrier de la DDTM émet un avis défavorable à ce permis de construire au titre des feux de forêts.

Le 05 novembre 2021, un nouveau courrier de la DDTM émet un avis défavorable au titre du risque inondation, du risque ravinement, je vous laisse imaginer il y a une pente de 44% la moitié d'un angle droit et de la nécessité d'une étude géotechnique.

Bien entendu, ces avis ont été rendus afin de préserver la sécurité des biens et des personnes.

D'autre part le service urbanisme de la Communauté de Communes a demandé à la plaignante des pièces complémentaires le 22 septembre 2021 sous un délai de trois mois avec un courrier de rappel le 16 novembre 2021, faute de quoi cette demande de régularisation sera rejetée.

Peut-être que des savants présents dans cette salle peuvent vous apporter d'autres précisions.
Pour ma part je n'ai rien d'autre à ajouter.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

J'aimerais savoir si vous continuez à être partie civile dans ce dossier et à continuer la procédure en tant que victime ?
Ou est-ce que vous vous désistez de la procédure devant le tribunal correctionnel ?

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Je vais me permettre de répondre dans la mesure où j'ai un peu d'antériorité sur le dossier, et d'autres autour de la table pourront le compléter habilement.

Je suis un peu choqué que le sujet soit abordé lors d'un conseil municipal car il y a une procédure en cours. Je ne vois même pas pourquoi nous en parlons et je ne pense pas que ce soit le lieu, c'est un détail, mais je voulais le dire.

Je ne reviens pas sur la partie antérieure qui a conduit la commune a été en justice, car attaquée par les plaignants.

Sur les trois motifs, vous avez raison un a été retenu a juste titre. Et que les possibilités, toutes les tentatives, les maintes et maintes discussions, dès l'amont entre l'équipe sortante et les plaignants ; et l'investissement du service instructeur aussi avec des insultes à plusieurs reprises, pour ne pas parvenir à un accord et au fait de « faire entrer dans les clous » les problématiques réglementaires ; c'est un premier volet de démarrage.

Le second volet, le constat a été fait et le procès-verbal a été établi, transmis au Procureur de la République et c'est la procédure. Donc, procès-verbal fait par la police municipale de constat de l'infraction puisque les intéressés n'ont pas voulu et n'ont pas souhaité se mettre en conformité.

Réglementairement, le choix avait été fait par l'équipe sortante de déférer, ce qui était tout à fait dans leurs droits mais quelque part un peu dans leurs obligations.

Ce qui s'est ensuite passé, c'est que le Procureur a eu le choix entre ne pas donner suite, donc classer sans suite l'affaire.

Au regard des éléments et Monsieur PACULL l'a rappelé à juste titre de la dangerosité liée aux éléments particuliers de la DDTM, car les rapports étaient particulièrement « salés », le Procureur n'a pas fait le choix de classer sans suite. Il a déféré directement au Tribunal, et il est important de le dire car c'est la poursuite logique de la procédure.

Monsieur le Maire, en accord avec l'équipe municipale a souhaité que la procédure se poursuive, mais n'a pas souhaité être partie civile.

Après ce choix-là et à la demande de nos avocats, on a immédiatement précisé que le jugement pouvait avoir lieu mais que la commune ne serait plus partie civile au procès.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Vous êtes toujours partie civile dans la procédure. Vous auriez dû y aller et vous auriez entendu que vous étiez toujours partie civile. Le juge nous a dit que si l'on ne recevait pas de courrier comme quoi vous vous désistiez, vous êtes toujours partie civile.

Intervention de Monsieur Rémi TEILLET

Je pense que l'on parle un peu dans le vide

Intervention de Monsieur Patrick FRANCES

Excusez-moi, mais ce n'est ni le lieu, ni le moment de parler de cette affaire. Je suis choqué, c'est quelqu'un qui était sur ta liste, donc attention à la manière de procéder car nous sommes dans un conseil municipal.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

D'accord, ce sera consigné au procès-verbal puisqu'il est impossible d'avoir une discussion.

Intervention de Madame Rose-Marie QUINTANA

Et depuis ? Je demande la position de la Mairie par rapport à ce dossier, j'ai ma réponse. Ce sera consigné et je vous remercie.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45

Handwritten signatures in black and blue ink, including the name "Loren" written in blue ink.